



Concertation préalable H2V Marseille Fos

Verbatim de la réunion publique thématique « Impacts environnementaux et sécurité industrielle »

*Lundi 27 novembre 2023 à 18h à la salle Marcel Pagnol
de Port-Saint-Louis-du-Rhône*

La réunion thématique de la concertation a duré 3 heures et 5 minutes. Elle a rassemblé près de 50 participants.

En tribune :

- François GUILLERMET, Directeur du projet H2V Marseille Fos
- Frédéric GÉRARD, Directeur technique H2V
- Frédéric PAWLOWSKI, Directeur d'études Eco-Med

Table ronde n°1 – Les rejets atmosphériques :

- Sébastien MATHIOT, Chargé d'action territoriale, AtmoSud
- Maria CRIADO, Département Santé-Environnement, Agence Régionale de Santé (ARS) PACA

Table ronde n° 2 – La sécurité industrielle :

- Jean-Philippe PELOUX, Adjoint du chef de l'Unité Départementale 13, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA
- Commandant Lilian DEMARLE, Groupement Risque industriel et technologique, Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) 13

Garants de la concertation (Commission Nationale du Débat Public)

- Christophe KARLIN, CNDP
- Vincent DELCROIX, CNDP

Modération :

- Séverine DUMONT, Systra

Séverine Dumont : « Merci à tous pour votre présence ce soir. C'est la troisième réunion publique dans le cadre de la concertation du projet H2V Marseille Fos. Ce soir, c'est une réunion publique thématique qui portera sur l'impact sur l'environnement et sur la sécurité industrielle. On reviendra, en première partie de réunion, sur les modalités de la concertation, ensuite on vous présentera le projet et puis deux tables rondes sont prévues, avec des intervenants que je vous présenterai tout à l'heure, sur les émissions atmosphériques et sur la sécurité industrielle.

Je laisse tout de suite la parole à Monsieur Jean-Paul Gay, adjoint délégué à l'environnement et aux espaces naturels pour la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône. »



Jean-Paul Gay : « Mon nom est Jean-Paul Gay, adjoint au maire. C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue. Je vois quelque Port-Saint-Louisiens, après je vois des visages connus que je rencontre au cours de nos différentes réunions.

Bienvenue, je vous prie d'excuser Monsieur le Maire qui est retenu et qui ne pourra pas être présent. Et je remercie tous ceux qui permettent que des concertations aient lieu. Nous sommes tous concernés, élus, habitants, ainsi que tous les acteurs du territoire,

Port-Saint-Louis-du-Rhône est la quatrième commune du périmètre de la concertation, qui a pour objet les impacts environnementaux et la sécurité industrielle sur un territoire qui a été fortement impacté depuis des années. Aussi, nous, élus, devons rester attentifs à tous les projets qui vont dans le sens de la décarbonation de l'industrie. Les futurs projets industriels seront certainement créateurs d'emplois, mais ils doivent aussi être respectueux de l'environnement. Cela impliquera des investissements à considérer et notamment les infrastructures d'accessibilité. Et là, je pense à la liaison Fos – Port-Saint-Louis, avec la départementale N268, au ferroutage et au fluvial. On en parle depuis des années ; c'est très lent à se développer, pour réduire au moins le trafic des poids lourds. C'est la lutte qu'il faut continuer contre le changement climatique.

Je laisse la parole aux différents acteurs. Bonne réunion, bonne découverte pour certains, bonne soirée à tous, merci. »

Séverine Dumont : « Merci. Ce soir, nous avons deux garants avec nous. C'est une concertation sous l'égide de la CNDP. Je vais tout de suite leur laisser la parole pour qu'ils puissent rappeler leur rôle dans cette concertation. Monsieur Delcroix, je vous laisse intervenir. »

Vincent Delcroix : « Bonsoir à tous. Je vais essayer de faire le plus bref possible parce qu'il n'y a pas mal de personnes qui ont déjà participé aux réunions précédentes et je crois qu'elles doivent en avoir un peu ras-le-bol de nous entendre toujours dire la même chose.

Alors pour ceux qui n'étaient pas là aux réunions précédentes, les garants, ça sert à garantir la concertation, c'est-à-dire à garantir qu'elle se passe dans les meilleures conditions possibles et dans le respect du droit à l'information et à la participation du public. Donc, ce droit à l'information et la participation est écrit dans la Constitution, c'est-à-dire qu'il a une valeur supérieure à celle des lois, et la Commission nationale du débat public est chargée de mettre en application ce droit à la participation et à l'information du public.

Ceci a comme conséquence que les garants sont neutres et indépendants, et la Commission nationale du débat public est une autorité indépendante, c'est-à-dire qu'elle ne rend de compte à personne, ce qui garantit son indépendance. Nous, en tant que garant, nous avons été nommés par la Commission nationale du débat public et notre rôle est, au plus près des réunions (c'est d'ailleurs la preuve que nous sommes là ce soir), nous vérifions que la concertation se déroule bien, que le maître d'ouvrage est clair et transparent, donne les informations qu'il est capable de donner au stade d'avancement du projet, qu'il répond aux questions.

Et de tout cela, à la fin de cette concertation, nous rendrons compte. Nous ferons donc un bilan de cette concertation et ce bilan sera rendu public.

Il y a une particularité de ces concertations, c'est qu'en fait, nous sommes en présence de trois concertations quasiment simultanées, avec un léger décalage. Donc les concertations de Carbon, qui s'est terminée il y a quelques semaines (dont nous avons une représentante dans la salle que je remercie d'être là), la concertation H2V qui est au milieu et la concertation GravitHy qui va démarrer je crois cette semaine. Il a semblé nécessaire à tous les gens qui

ont réfléchi à cette concertation, d'avoir quelques actions de coordination des concertations. Et cette coordination des concertations ne pouvait être faite que par la Commission du débat public, puisque chaque maître d'ouvrage est indépendant, porte son projet et il fallait donc une instance de coordination de ces concertations, qui a été la Commission nationale du débat public.

Nous avons décidé de porter à la connaissance du public les informations communes qui intéressent les trois projets. Je vous donne simplement un exemple qui est l'exemple le plus symbolique de ces concertations : c'est la circulation routière qui est un enjeu commun aux trois projets. Il nous a semblé utile et même nécessaire de porter à la connaissance du public des données qui sont communes à ces trois projets. Ces données, vous les trouverez sur le site internet, qui est indiqué en tout en bas. Ne prenez pas de notes, vous cherchez sur Google ou sur votre moteur de recherche préféré « concertation, coordination Fos » et vous tomberez sur cette page.

Sinon, je souhaitais revenir sur la réunion précédente. Alors il y a eu quelques insatisfactions au cours de cette réunion qui ont été exprimées par plusieurs associations et je vois des yeux qui me regardent des intéressés. Pour ceux qui n'étaient pas là, il y a eu des contestations, mais qui sont restées raisonnables (je vous rassure, on ne s'est pas écharpés) sur les limitations du temps de parole, sur une intervention un peu trop longue on va dire, même voire trop longue. Et donc ça me conduit à vous rappeler quelques principes.

Un des principes de la concertation, c'est l'équivalence, c'est-à-dire chacun est mis sur un pied d'égalité. C'est en effet très difficile parce que déjà, il y a des gens qui sont payés pour faire cette concertation, des gens qui ne sont pas payés pour la faire. Donc déjà, vous voyez la difficulté de l'équivalence, de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Mais un des rôles des garants de la concertation, c'est d'essayer justement de rétablir le mieux possible cette inégalité.

Ensuite, tous les arguments sont recevables, sauf évidemment ceux qui sont couverts par la loi, ceux qui sont interdits par la loi, je ne vous en dresserai pas la liste hélas.

Et sachez aussi que la qualité prime sur la quantité. Je m'explique. Un argument qui a été porté à la connaissance du public une fois a été reçu, analysé par le public. Ce n'est pas la peine de recommencer indéfiniment, de ressortir toujours les mêmes arguments.

Un des principes qui découle de ça, c'est le respect mutuel. Je me félicite et je félicite également le public, en général, le respect est toujours de mise. Mais ce respect aussi se joue sur le respect des règles, et ces règles, la dernière fois, ont été un peu dépassées. Un des intervenants a dépassé, on va dire, de beaucoup son temps de parole et on ne peut que le regretter.

D'un autre côté, le maître d'ouvrage, son assistance et les garants, on n'est pas la police, donc on compte sur la responsabilité des intervenants. Et si un intervenant dépasse son temps, on le regrette. On essaye de le ramener à la raison, mais s'il continue, et bien tant pis, on est mis devant le fait accompli, on ne peut que le regretter.

Sinon, sur l'expression du public, on s'est fait aussi reprocher la semaine dernière, et quand je dis on, c'est le maître d'ouvrage et les garants (puisque sur ce point-là, on était un peu solidaires), on a, disons, écourté une session de questions réponses, simplement pour tenter de respecter, autant que faire se peut, la durée de la réunion publique. Alors on est mis en permanence devant ce dilemme : qu'est-ce qu'on fait ? est-ce qu'on laisse chacun s'exprimer et on épuise toutes les questions avec la certitude de dépasser la durée de la réunion publique ou est-ce qu'on essaye de modérer ? Sachant que des personnes qui n'ont pas pu poser leurs questions peuvent toujours la poser sur le site internet, voire la poser à la réunion suivante s'ils décident de revenir. Donc on essaie de faire au mieux.

J'aurais tendance à vous poser la question directement : qu'est-ce que vous préférez ? Qu'on épuise toutes les questions avec le risque de dépasser la durée de la réunion ? Ou est-ce que on essaie de s'auto-limiter tous ensemble ? Je pose la question, je n'ai pas vraiment de réponse.

Je peux vous dire que j'ai vécu une concertation pas très loin d'ici à Gardanne, où on a fait une réunion qui a duré 6 heures. C'est parce que l'ambiance était très tendue et donc on s'était dit si on veut que cette concertation se déroule normalement, on va épuiser toutes les questions. Donc on a fini la réunion à minuit. Et il n'y avait plus de questions. Donc les dix participants qui restaient, qui ont eu le courage de rester jusqu'à la fin, ont reconnu qu'ils n'avaient plus de questions à poser.

Sinon, je ne peux que vous recommander et je devrais me l'appliquer à moi-même, d'ailleurs, c'est essayer de faire le plus court possible. Et quand vous avez des questions ou des avis ou des informations à donner, d'être le plus efficace possible. Et puis argumentez vos réponses, vos avis... Quand vous dites « Je ne suis pas d'accord », et bien dites « Je ne suis pas d'accord parce que... », ça fait avancer la concertation.

Et je vous rappelle simplement que pour les frustrés, il y a de toute façon la roue de secours qui est le système de questions réponses sur internet. Le maître d'ouvrage répond systématiquement ou transmet, parce qu'il y a des questions qui ne s'adressent pas forcément qu'au maître d'ouvrage. Donc vous pouvez aussi poser une question au préfet, par exemple, ou au sous-préfet, et on lui transmettra sans aucune garantie qu'il réponde. Il est, comme chacun, libre de répondre ou pas.

Et puis bon, juste pour conclure mon intervention, s'il y a une personne qui s'est sentie frustrée lors de la dernière réunion et qui a une question ou une remarque à poser en début de cette réunion. Je lui passe la parole, on essaye en espérant qu'il fasse le plus court possible. »

Séverine Dumont : « Allez-y monsieur Meunier ! C'est à vous ! »

Romuald Meunier : « Je suis Romuald Meunier, président de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement et je fais sans doute partie des associations qui vous ont interpellé. Alors nous vous avons interpellé sur les comptes-rendus des réunions qui sont produits sur votre site.

En fait, la réunion de démarrage avait duré 2 h 20. Sur ces 2 h 20, vous avez fait un compte-rendu très restreint de tout ce qui s'est dit, au point que les 17 interventions ont été lues en moins de six minutes sur votre compte-rendu et que nous avons remarqué que l'intervention de Christophe Castaner, qui nous avait particulièrement intéressés dans ses propos, était retranscrite sur six lignes que nous avons lu en moins de 30 secondes.

Cela ne nous convient pas, ne convient pas à un débat public parce que nous sommes, nous, dans l'incapacité ensuite de retransmettre à nos adhérents, à nos sympathisants, ce qui s'est passé dans la réunion. D'une part, parce que nous n'arrivons pas à nous souvenir de tout ce qui s'est dit, on ne peut pas tout enregistrer. Et d'autre part, parce que vous n'avez pas fait un verbatim, contrairement à ce qui était prévu au départ dans ces trois débats. Nous avons bien entendu qu'il était question de faire des verbatim. Les verbatim sont des mots à mots et ne pas faire de verbatim nous semble a priori impensable pour restituer un débat comme celui-ci. Vous voyez, dans la salle, nous sommes à peu près, je dirais, une soixantaine de personnes. Mais vous espérez que ce débat intéresse des milliers de personnes. Comment faire pour restituer ce qui s'y passe autrement qu'en créant des verbatim ? Donc le mot à mot nous semble absolument indispensable et ne pas le faire nous paraît d'autant plus incongru que vous envisagez un projet qui dépasse les 600 millions d'euros. Et ne pas affecter un budget pour réaliser ces verbatims sur lesquels nous pourrions nous appuyer ensuite pour restituer ce que vous avez dit nous paraît inacceptable.

Donc voilà, je voulais reprendre ce que je vous ai écrit. J'ai bien lu la réponse que vous nous aviez donnée, mais elle ne nous satisfait pas avec les arguments que je vous ai donnés. Qui plus est, je dirais que ça augure assez négativement de la suite des choses si vous êtes dans

l'incapacité d'embaucher une secrétaire qui soit capable de faire des verbatim, aujourd'hui dans notre région, alors qu'il y a plein de gens qui sont au chômage. Merci. »

Christophe Karlin : « Monsieur Meunier ? »

Séverine Dumont : « Merci pour votre intervention. »

(Bruits dans la salle)

Christophe Karlin : « Je vous remercie de cette intervention. Juste une petite précision, je vais redire ce que je vous ai écrit. La concertation, le débat public est fait pour le plus grand nombre. Ça, c'est un premier point. Les verbatim, comme c'est l'usage dans les débats publics, ne sont pas publiés en l'état, mais ce sont des comptes-rendus synthétiques de façon que le maximum de gens puisse s'intéresser et lire les comptes-rendus de nos réunions quand ils n'ont pas pu y assister.

Ce que vous demandez, ce n'est même pas un mot à mot. Le mot à mot, c'est quand on retranscrit la didascalie en même temps. Donc on est à 80 pages par réunion publique. Donc les garants ont fait ce choix de publier uniquement des comptes-rendus pour que ce soit lu par le plus grand nombre. Ça, c'est un premier point.

Le deuxième point, ces comptes-rendus sont relus, amendés, corrigés et validés par les garants qui estiment en leur âme et conscience que ces comptes-rendus reflètent fidèlement les propos tenus. Néanmoins, ces verbatim en général ne sont pas retranscrits par écrit. Ce n'est pas une question de budget, qui plus est à l'ère de l'intelligence artificielle, mais sont là juste en cas de contestation. Donc le choix que nous avons fait, nous l'assumons parfaitement. Et encore une fois, c'est quelque chose qui est fait par souci de pédagogie, pour que le plus grand nombre de personnes, en dehors des associations comme la vôtre, qui sont capables de lire 80 pages par réunion publique. Je remercie votre association pour son implication, mais ce n'était pas notre choix.

Néanmoins, si vous contestez ce choix, il n'y a pas de problème. On pourra mettre les verbatim en ligne. Mais je répète que ce sera en complément des comptes-rendus et que ça n'intéressera pas grand monde en dehors des associations qui travaillent beaucoup sur ce sujet. Mais nous prenons acte de votre demande et nous les mettons en ligne. Ça vous satisfait ? »

Romuald Meunier : « Alors oui, c'est une étape intéressante que vous franchissez et encore une fois, je précise, elle est nécessaire.

Je vous donne deux exemples sur ce qui s'est passé lors de la réunion d'ouverture du projet. Christophe Castaner a défendu le projet du transport maritime à base d'hydrogène et il a donné des informations qui étaient très intéressantes et je ne les ai pas en tête. Je n'arrive pas à m'en souvenir. Pourtant, elles sont très intéressantes.

Un deuxième exemple notre association. Nous avons soulevé lors de cette réunion d'ouverture que le porteur du projet se basait sur le volontariat pour le transport de ses employés et la limitation du transport de ses employés. A savoir, il se basait sur la volonté de l'Etat d'améliorer les transports publics et il se basait sur la volonté des employés pour créer du covoiturage. Nous, ça nous paraît très important de le préciser et ce n'est pas retranscrit. Or, ce que nous voulons dans ces projets, c'est que le porteur du projet fasse preuve de volonté. Volonté à

réduire les nuisances qui sont liées à son projet, projet qu'on peut accepter, mais encore une fois, en réduisant toujours ces nuisances.

Si ce n'est pas retranscrit dans votre synthèse, ça manque à l'information des gens. Tout le monde n'est pas capable de comprendre ou de suivre ce genre de situation. »

Christophe Karlin : « Monsieur Meunier, on en a pris acte et on aura les verbatim en ligne en complément des comptes-rendus. »

Séverine Dumont : « Y a-t-il d'autres réactions par rapport à l'intervention de Monsieur Delcroix ? »

Bernard Niccolini : « Merci. Oui, Bernard Niccolini, président de la Coordination des associations de l'étang marin. Je ne voulais pas intervenir ce soir parce qu'on s'est expliqué de l'incident de la dernière réunion, mais je vais quand même y revenir parce qu'il y a deux choses très importantes. La première, on a parlé de la personne qui a dépassé son temps de parole. Il a quand même multiplié son temps de parole par trois et ça a été du temps de parole qui a été pris sur les deux autres tables rondes.

Alors moi, j'ai une question à vous poser, messieurs les garants, est-ce que pour vous le temps, le temps est-il équivalent ? Est-il le même tout au long de la réunion ?

On a Monsieur l'élu, qui nous excuse Monsieur le Maire, et qui nous accueille. C'est un temps important. Est-il aussi important qu'un des membres d'une commission qui s'exprime sur un sujet très précis ? Je ne le crois pas. Donc, contrôler le temps de manière globale, ça ne nous convient pas. Il faut contrôler le temps en fonction de l'expression des sujets des tables rondes que vous mettez en avant. Ça, c'est très important.

Parce que oui, on peut toujours poser des questions après coup sur le site, mais poser des questions après coup sur le site, encore faut-il s'en souvenir. On les a perdues. Une question perdue, souvent, on ne la rattrape plus. Donc non, vraiment faites attention à cette notion du temps qui n'est pas le même tout au long de la réunion. Du moins, c'est notre point de vue.

Ceci dit, je ne suis pas frustré du tout et je vous remercie des échanges que nous avons pu avoir. Voilà. Merci. »

Séverine Dumont : « Merci.

On va revenir rapidement sur les modalités de la concertation. La concertation a démarré le 30 octobre pour une durée de huit semaines, elle se clôturera le 22 décembre. Plusieurs réunions publiques généralistes et des réunions publiques thématiques sont prévues ; les deux prochaines, c'est le 7 décembre, à Saint Mitre les Remparts sur le sujet de l'électricité. C'est une réunion qui sera commune avec le maître d'ouvrage GravitHy, qui lui, démarre sa concertation le 30 novembre prochain. Il y a également une réunion commune qui est prévue sur la gestion de l'eau et qui se déroulera à Istres le 11 décembre.

On a également organisé des rencontres de proximité pour aller à la rencontre des publics, les personnes qui ne peuvent pas se rendre forcément dans nos réunions publiques le soir. On a visé notamment le public des jeunes : on rencontrera le lycée Jean-Moulin de Fos-sur-Mer et puis la Mission locale également de Fos-sur-Mer. »

(Bruits dans la salle)

Séverine Dumont : « Excusez-moi. Oui, c'est à Port-de-Bouc. Désolée, merci Monsieur le maire pour cette remarque.

Donc pour vous informer pendant toute la concertation, il y a un site internet. Donc vous tapez sur le moteur de recherche « Concertation. H2V. Fos », et vous pouvez retrouver le dossier du maître d'ouvrage, sa synthèse, le dépliant. On a également prévu des expositions. Il y a une exposition permanente dans la mairie de Fos-sur-Mer et puis une exposition itinérante. Elle était cette semaine à Port-Saint-Louis et elle ira dès demain à Saint-Mitre-les-Remparts, donc à la mairie. Cette exposition est accompagnée d'une urne et des dépliants. Les dépliants ont un coupon carte T détachable sur lequel vous pouvez donner votre avis, vous exprimer, la carte est pré affranchie. On y répond, si vous laissez votre mail, on peut vous répondre directement par mail et puis également sur le site internet de la concertation.

Vous pouvez également écrire aux garants tout au long de la concertation, il y a leurs adresses mail qui figurent aussi sur le site internet. C'est aussi une façon de vous documenter si besoin. Est-ce que vous avez des remarques sur les modalités et sur les réunions à venir de la concertation ? Pas de remarque ?

Allez-y, monsieur. On va vous donner un micro parce que je ne vous entends pas bien. »

Romuald Meunier : « Vous venez d'indiquer des lieux pour les réunions suivantes Saint-Mitre et Istres, mais ce n'était pas sur le dépliant et est ce qu'on peut avoir les horaires s'il-vous-plaît ? »

Séverine Dumont : « Oui, tout à fait. Donc les horaires, c'est 18 h, toutes les réunions commencent à 18 h. Cette information, vous pouvez l'avoir sur le site internet. Effectivement, ce n'est pas indiqué sur les dépliants parce qu'au moment de l'impression des dépliants, on n'avait pas encore la confirmation pour les salles et les heures. Donc c'est pour ça que ça n'y figure pas. Mais toutes les réunions démarrent bien à 18 h.

Je vais laisser la parole à Monsieur François Guillermet qui va présenter le projet H2V Fos au global et ensuite on reviendra sur les tables rondes et on approfondira les thématiques. »

François Guillermet : « Bonjour à tous, je suis François Guillermet, directeur du projet H2V Marseille Fos. Je suis ravi d'être là aujourd'hui. Il y a certaines personnes que je ne connais pas, d'autres qui ont déjà assisté aux réunions ; je vais essayer de faire une présentation qui est assez synthétique, comme ça, si vous avez des questions sur le projet, n'hésitez pas et sinon on pourra avancer directement dans les thèmes du jour.

Aujourd'hui, je suis avec mon collègue Frédéric Gérard qui est directeur technique chez H2V. Nous avons également invité des représentants de nos bureaux d'études, notamment Frédéric Pawlowski que certains ont vu aujourd'hui lors de la visite du site. Frédéric Pawlowski est écologue du bureau d'étude Eco-Med ; c'est le bureau d'études Eco-Med qui a réalisé les inventaires faune-flore et zones humides pour le projet. Nous avons également au premier rang Monsieur Vuillez, qui est représentant de notre cabinet en charge de la constitution de notre dossier d'autorisation administrative et notamment le cabinet ODZ qui est en cours de réalisation de nos études de danger, un sujet dont nous parlerons aujourd'hui.

Alors tout d'abord, en quelques mots pour ceux qui ne nous connaissent pas... H2V, nous sommes une société qui est spécialisée dans l'hydrogène bas carbone. C'est une entreprise qui existe depuis 2016, nous avons été créés finalement très tôt par rapport à d'autres sociétés qui se sont lancées dans l'hydrogène, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous avons des projets qui ont un degré de maturité élevé.

Je vais citer un exemple en particulier, avant de se concentrer 100 % du temps sur la réunion du jour qui est le projet de Marseille. Nous avons un autre projet, notamment emblématique,



à Dunkerque, pour lequel nous travaillons avec ArcelorMittal, qui vise à mettre en service une usine de production d'hydrogène bas carbone de 500 mégawatts avec un objectif de mise en service en 2027.

Je ne vais pas aller plus loin sur la présentation de H2V. N'hésitez pas à poser des questions. Je ne vais pas non plus aller plus loin sur expliquer ce que c'est l'hydrogène bas carbone et le méthanol. Pourquoi ? Parce qu'en fait, on va vous refaire une petite présentation, c'est Frédéric qui vous fera cette petite présentation. Ça nous a semblé nécessaire pour resituer le sujet, en particulier des risques et puis des émissions. Ce sera l'occasion finalement aujourd'hui de rentrer un peu plus dans le détail des processus industriels de nos usines.

Alors le projet sera situé sur la zone du Caban-Tonkin ; ceci, c'est le môle central (on en reparlera tout à l'heure sous le prisme de la biodiversité). Nous sommes situés au cœur de la zone industrialo-portuaire de Fos et nous sommes situés à proximité des industriels qui ont aujourd'hui besoin de se décarboner.

Donc le premier enjeu, c'est de fournir de l'hydrogène bas carbone compétitif à ces industriels qui cherchent à se décarboner.

Le deuxième enjeu, c'est de développer des solutions pour le transport et en particulier le transport longue distance, comme le transport maritime aérien (pour ce transport-là, la solution, par exemple, de l'électricité n'est pas forcément une solution qui est possible). Donc l'objectif du projet, c'est de développer des carburants de synthèse et notamment en particulier pour le secteur maritime, puisque nous avons prévu dans le projet une unité de production de méthanol à destination du secteur maritime.

Les installations du projet, nous aurons également l'occasion d'y revenir sur la partie biodiversité ; nous parlerons de l'implantation du projet au regard des espèces protégées, des enjeux de biodiversité qui ont été identifiés. En quelques mots, nous avons deux phases. La première phase est sur le haut, le nord est par ici. La première phase du projet est constituée d'une unité de production d'hydrogène d'une capacité de deux 200 mégawatts, associée à une unité de production de e-méthanol, un poste électrique qui serait commun aux deux phases, une zone de chargement pour la distribution d'hydrogène pour les stations-services d'hydrogène. La zone de production d'hydrogène, phase 2, serait ici (400 mégawatts). Cette zone-là aurait vocation à être mise en service un peu plus tard, puisque la première phase, on vise une mise en service en 2028 et la deuxième phase, une mise en service en 2030.

Les chiffres clés du projet, c'est un peu la même chose. Mise en service, phase 1 2028, phase 2 2030. L'objectif central du projet, c'est d'éviter des émissions de CO₂, donc environ 800 000 tonnes de CO₂ évitées par an. Sur la production, on a parlé de capacité de production en mégawatts, on peut aussi parler de capacité de production en tonnes d'hydrogène bas carbone produites par an : 84 000 tonnes pour l'hydrogène, pour le e-méthanol 130 000 à 140 000 tonnes. 265 emplois directs et indirects ; lors de la précédente réunion, nous avons évoqué ces sujets-là d'emploi et nous avons décomposé notamment les emplois que nous voyons pour l'exploitation de notre usine. Et enfin 910 millions d'euros d'investissement total.

Un dernier mot sur le planning. Donc, comme je vous le disais, nous visons une mise en service de la phase une en 2028, une mise en service de la phase deux en 2030. Nous sommes ici aujourd'hui, au moment de la concertation préalable. Nous visons une préparation puis un dépôt du dossier de demande d'autorisation à peu près au milieu de l'année prochaine 2024, un an d'instruction, ce qui nous amènerait à peu près au milieu de l'année 2025. Et puis une phase de travaux d'une durée prévisionnelle de deux ans et demi. Donc, ce qui nous amènerait à peu près au milieu de l'année 2028. Et puis un décalage pour la phase deux qui nous amènera en 2030.

Voilà, j'en ai fini pour la présentation du projet et je suis à l'écoute de vos questions sur le projet juste avant qu'on rentre dans les sujets du jour. »

Séverine Dumont : « Y a-t-il des questions sur le projet ? »



Et bien on va passer à la deuxième partie de la réunion. Donc juste une petite information, la semaine dernière, il y a eu l'audition d'H2V par le SPPPI. Le SPPPI, vous ne savez peut-être pas ce que c'est... C'est le Secrétariat permanent pour la prévention de la pollution industrielle. Gwenaëlle Hourdin devait être présente ce soir pour vous présenter les résultats de l'audition. Elle ne peut pas être là, donc les résultats vont être publiés sur le site de la concertation et également sur le site du SPPPI.

On va passer à la première partie. Donc j'invite Monsieur Pawlowski et François Guillermet à nous présenter les impacts du projet sur l'environnement et sur le territoire. »

Frédéric Pawlowski : « Bonjour à tous, Je représente le bureau d'étude Eco-Med, on a réalisé pour H2V l'étude préalable faune, flore, environnement.

Une première slide de présentation globale de la zone du projet à l'échelle de l'ensemble de la zone aménageable. On est sur le môle central, on est sur des secteurs qui ont été largement remaniés suite au creusement des deux darses et le Grand Port Maritime de Marseille a réalisé, dans le cadre de son projet global de connaissance du territoire, une hiérarchisation des enjeux écologiques basée sur un ensemble de critères.

Le projet actuel à l'étude est ici, à peu près, dans une zone à enjeux globalement modérés ou en tout cas des enjeux qui sont globalement plus faibles qu'ailleurs. Plus la couleur de la carte est violette, plus l'enjeu globalement est élevé. Là, on est sur des zones qui ont été globalement assez remaniées, on en reparlera tout à l'heure, avec des spécificités bien sûr. Du coup, il y a des choses qui sont un peu différentes par rapport au milieu naturel original.

Très rapidement pour localiser la zone d'étude par rapport au périmètre à statut, on est concerné uniquement par une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique). C'est un périmètre d'inventaire qui nous explique que sur ce secteur-là, il y a un certain nombre d'espèces à enjeux à prendre en compte. Et on utilise ça comme ressources bibliographiques quand on prépare la mission d'inventaires de terrain. On est également concerné, à proximité par des sites Natura 2000, sites de protection européens, pour lesquels il y aura des dossiers spécifiques à rédiger pour analyser l'impact du projet sur ces périmètres-là et ces espèces qui ont justifié la désignation de ces périmètres-là.

Pour les gens qui n'étaient pas à la visite du site tout à l'heure, on a vraiment trois types d'habitats différents. Le premier type, c'est les deux photos qui sont en haut ; ce sont des habitats qui sont relativement ouverts. C'est ce qu'on appelle des pelouses et fruticées sur sables, ça ressemble un peu à une espèce de friche. Ce sont des habitats qui sont très stables, qui sont vraiment peu évolutifs, qu'on retrouve depuis dix, quinze ans exactement dans le même type de milieu. C'est des habitats qui sont plutôt sur la partie ouest de la parcelle, qui sont vraiment dans la partie centrale du môle. Ce sont des habitats qui ont été globalement assez peu remaniés historiquement. La majorité de la surface, ce sont des fourrés à Tamaris, donc soit des fourrés relativement bas comme on a vu tout à l'heure, qui font à peu près 1 mètre 50 de haut, soit des arbres un peu plus élevés de trois ou quatre mètres de haut. C'est, on va dire, 80 % de la surface de la zone d'étude qui est composée de ce type d'habitat-là. Et ils se développent sur des milieux qui sont très sablonneux et en très grande partie issus du creusement de la darse. Et on retrouve là des habitats qui sont relativement terrassés. On a vu, il y a eu également des merlons qui ont été créés dans les il y a plusieurs décennies de ça.

Et plus on se rapproche de la darse, plus on se rapproche des milieux salés avec vraiment des milieux de types sansouïres et steppes salées à Saladelles. Donc c'est vraiment des milieux qui sont présents sur, on va dire, une vingtaine ou une trentaine de mètres de large par rapport à la limite de la darse.

Donc c'est des milieux qui sont surfaciquement très réduits et également vraiment au niveau de la darse en elle-même, une plage de galets.

Et on a également des zones dégradées sur la surface du périmètre d'études avec notamment des zones de remblai très récent.

On a évalué pour la caractérisation des zones humides, c'est un enjeu réglementaire qui est important et assez notable, 23 hectares de zones humides sur la parcelle, c'est à peu près la moitié de la surface, qui ont été caractérisés quasiment uniquement sur le critère de la végétation. C'est-à-dire qu'un certain nombre d'espèces, au-delà d'un certain pourcentage de répartition de cette espèce au sein d'un périmètre, fait que cet habitat-là est considéré par la législation comme étant un habitat caractéristique de zones humides.

On a ici, dans cette partie-là, des fourrés, principalement des bosquets à peupliers. Donc ils sont considérés comme des zones humides au sens de la législation. Et dans toute la partie centrale, ici, ce sont les fameux bosquets à tamaris qui sont considérés également comme zones humides, et on a également des zones humides qui sont présentes vraiment sur la marge de la danse. Et ça, ça correspond plutôt aux habitats de sansouïres qui sont des habitats humides au sens de la végétation, mais également de la pédologie, c'est-à-dire du substrat. On a fait des sondages qui nous permettent de dire que cet habitat-là est une zone humide sur ces deux critères-là.

Le principal enjeu de la parcelle est lié à la végétation, la flore, notamment la flore à enjeux, qu'elle soit protégée ou non. Donc on a deux types de structure de la végétation, notamment à enjeux. On a toute la partie ici à l'ouest de la parcelle, ce sont les zones de pelouses et fruticées sur sables, donc des milieux qui sont très ouverts. On a vu tout à l'heure qui sont assez drainants, qui sont même un petit peu en altitude par rapport à l'ensemble du milieu, suite à la présence d'une ancienne zone un peu calcaire et un peu rocheuse. Du coup, toute cette partie-là est vraiment très riche, avec notamment du myosotis nain. C'est une toute petite espèce qui fleurit à la fin de l'hiver, du lys maritime qui est ici en photo, des sérapias, qui sont une petite orchidée, du liseron rayé.

Et on a également une deuxième zone d'enjeux, plutôt côté darse, sur les anciennes zones de sansouïres, des zones plutôt assez salées avec des espèces qu'on appelle les saladelles, qui sont les petites lavandes de mer, et qui sont vraiment présentes en bordure.

Dans la partie centrale, vraiment dans le boisement à Tamaris qu'on a pu visiter tout à l'heure, on se rend compte qu'il y a au niveau de la végétation, en tout cas de la flore à enjeux, quasiment aucun enjeu, ou en tout cas aucune espèce du fait de l'étouffement du milieu qui est très dense.

Au niveau de la faune, en termes d'invertébrés, donc tout ce qui est insectes et associés, on n'a pas trouvé d'espèces protégées sur le secteur. Ce n'est pas trop un secteur où il y a des espèces protégées qui sont connues. Il y a quand même des espèces à enjeux dans le secteur, notamment la cicindèle des sables et la cicindèle des marais qui présentent un enjeu de conservation relativement élevé.

Pour ce slide là, le principal enjeu, c'est lié aux amphibiens. Donc ce qui est intéressant et notable, c'est que sur la parcelle, il n'y a pas de zone en eau, donc il n'y a pas de zone de reproduction de ce groupe taxonomique. On a uniquement des individus qui sont en phase terrestre, c'est-à-dire qui sont en transit ou en alimentation ou éventuellement en gîte. Donc la principale espèce qui est la plus représentée, ce sont toutes les petites croix jaunes, il s'agit du crapaud calamite qui est le crapaud le plus commun sur le secteur de Fos. On a parfois plusieurs centaines d'individus en soirée.

Ces données-là sont cumulées sur plusieurs années, donc ce n'est pas uniquement une seule année de données. On a cumulé les dix années d'inventaires sur cette slide là.

On a également considéré une espèce historique qui est le pélobate cultripède, qui est un tout petit crapaud qui a été observé en 2012 ici. Et ça, c'est une espèce qui est vraiment très difficile à détecter, qui est très cryptique. Et depuis 2012, on ne l'a pas eu sur la parcelle, donc on l'a considérée comme étant une donnée historique qui est intéressante. On la prendra en compte dans le cadre de l'étude d'impact, mais c'est vraiment plutôt à titre anecdotique.

Au niveau des reptiles, sur la parcelle, on a uniquement trois espèces et la plus intéressante, c'est la couleuvre de Montpellier qui est un grand serpent qui va chasser les lapins dans les garennes notamment. On a vu tout à l'heure sur site qu'il y avait énormément de lapins. Donc c'est une chasseuse de lapins et ensuite on a la Tarente de Mauritanie et le Lézard des murailles, qui sont des petites espèces de Tarente et de lézards qui sont très abondantes localement et qui sont vraiment présentes essentiellement dans les milieux qui sont assez dégradés, c'est-à-dire les bords de route, les zones où il y a eu des gravats... Ce genre de choses.

Au niveau des oiseaux, on a des espèces qui nichent dans la parcelle, donc on a plusieurs espèces, notamment à enjeux, quelques espèces liées au milieu plutôt assez ouvert, comme l'œdicnème criard, la cisticole des joncs ou le guêpier d'Europe ; le guêpier d'Europe qui niche, ici, dans l'état du voisin. Et également des espèces qui sont liées, plutôt aux boisements, notamment ici en partie centrale, les boisements de peuplier, comme par exemple le milan noir, la huppe, le petit duc ou éventuellement la buse variable. On a des espèces aussi qui nichent à proximité mais qui viennent s'alimenter ou qui survolent très régulièrement la parcelle. Donc c'est le cas par exemple du rollet d'Europe, de la buse, de l'huîtrier pie et du Tadorne de Belon, plutôt sur le côté bord de darse. Et on a également des espèces qui sont présentes en période d'hivernage, il n'y en a pas beaucoup en ce moment. On en a vu quelques-unes tout à l'heure. Il y a des espèces migratrices, qui sont principalement présentes en bord de darse, et après on a évidemment tout le cortège des espèces qui sont présentes à l'échelle du golfe de Fos, qui survole en fait de manière très régulière à toutes les saisons la parcelle sans vraiment l'exploiter.

Au niveau des mammifères terrestres, on n'a assez peu d'espèces. Il y a le renard roux, le lapin de garenne. Il y a également le sanglier qu'on n'a pas noté parce que c'est vraiment une espèce qui est très abondante localement. Et le lapin de garenne est un enjeu intéressant parce que du coup, c'est la base du régime alimentaire de tous les prédateurs du secteur, notamment les rapaces. Et c'est pour ça qu'il y a quelques espèces de rapaces localement, comme notamment la buse et le milan, qui peuvent venir s'alimenter sur la parcelle du fait de la forte représentativité de cette espèce.

Au niveau des chauves-souris, on a une diversité qui est assez pauvre, neuf espèces c'est pas beaucoup pour le secteur. Alors c'est pas beaucoup pour le secteur PACA au sens très large, c'est tout à fait habituel d'avoir ce genre d'effectif de richesse spécifique dans le secteur de Fos, parce qu'en fait il y a énormément de pollution lumineuse la nuit et du coup la plupart des espèces sont très limitées par ces lumières industrielles. Donc grosso modo, en termes d'enjeux liés aux chauves-souris, on a quelques arbres gîtes qui sont des peupliers qui sont présents dans la parcelle, dans lesquels pourraient être éventuellement présents quelques espèces arboricoles. Et on a également des zones de chasse, donc on est à l'interface entre milieux plutôt marins, enfin plutôt aquatiques, maritimes, et plutôt des milieux un peu arborés. Donc ce sont des zones de chasse intéressantes pour ces espèces qui sont essentiellement des espèces assez ubiquistes, c'est-à-dire qui fréquentent un grand nombre d'habitats, comme par exemple le cortège des pipistrelles.

Je laisse la parole à Monsieur Guillermet.

François Guillermet : « Merci pour cette présentation qui était la plus exhaustive possible. Je vais vous présenter rapidement les mesures qu'on est en train de préparer dans le cadre de notre dossier d'autorisation.

La séquence classique que vous connaissez tous : éviter, réduire, compenser. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire éviter les atteintes à l'environnement dès que l'on peut, réduire celles qui n'ont pas pu être évitées, et dès lors qu'on ne peut ni éviter, ni réduire, on va mettre en œuvre des mesures de compensation.

Le programme qui nous attend donc ; aujourd'hui, nous en sommes ici. Nous avons lancé en fait ces inventaires faune-flore et ces inventaires zones humides il y a un peu plus d'un an, ce qui nous permet aujourd'hui de vous présenter des éléments d'inventaire qui sont complets. Nous sommes dans une phase aujourd'hui de conception de mesures ERC et ensuite nous allons rédiger des dossiers spécifiques dans le cadre de notre demande d'autorisation environnementale.

Le principal point que l'on voulait vous présenter aujourd'hui, c'est les travaux que l'on va faire pour éviter. Vous l'avez compris, les enjeux environnementaux principaux sur cette parcelle sont des enjeux en termes de végétation et sont localisés à deux endroits. Ils sont localisés à un endroit ici, donc c'est la station de Myosotis en particulier (voilà, l'espèce emblématique, c'est les Myosotis). Ils sont localisés à un autre endroit, c'est en bordure de parcelle voisine et puis en bordure de darse.

Ce que nous avons fait et que nous sommes en train de continuer à faire, puisqu'en fait c'est un travail itératif, c'est positionner le plus possible nos bâtiments pour éviter les stations d'espèces protégées. Donc ici, nous avons décalé par exemple la zone de production hydrogène phase deux pour arriver finalement à limiter au maximum l'impact sur les stations de myosotis.

Donc éviter, on en a parlé. Ensuite, réduire et compenser. Un point important, c'est aussi au niveau des stations de flore, nous sommes en train de discuter avec le GPMM de mesures pour protéger. La station de myosotis, elle va au-delà de notre parcelle. Elle est sur une borne en fait, qui va jusqu'à la route. Donc l'objectif ce serait de mettre en place des mesures qui permettraient de la protéger. Aujourd'hui, vous l'avez vu, c'est ouvert à tout venant. Donc quelque part, c'est très facile de détruire. Donc en fait, quelque part, on viendrait accentuer la protection de cette station de myosotis.

Il y a d'autres mesures de réduction plutôt sur la faune. Par exemple, des éclairages adaptés (Frédéric en a parlé tout à l'heure) pour les chiroptères et en phase de travaux, des abattages de moindre impact, c'est-à-dire prendre en compte le fait que ce soient des arbres au moment de la coupe de certains arbres.

Et enfin, il y aura des mesures de compensation pour les stations végétales que nous n'avons pas réussi à éviter et également pour les zones humides. La compensation, nous sommes en train de travailler avec le GPMM, et j'en profite pour saluer un représentant du GPMM, Monsieur Clément, qui est là aujourd'hui, nous sommes en train de travailler à définir des parcelles au sein de la ceinture verte pour prévoir des mesures de compensation. »

Séverine Dumont : « Merci pour cette présentation.

On va donc passer aux questions. Donc, avez-vous des questions sur les impacts du projet et les mesures envisagées ? »

Romuald Meunier : « À nouveau Romuald Meunier pour MCTB Golfe de Fos Environnement. Juste, je voudrais comprendre. Vous nous avez présenté le premier slide, une carte qui est une carte de l'OAZIP (Orientation d'aménagement de la zone industrialo-portuaire) de Fos. Est-ce qu'il s'agit des dernières cartes qui ont été produites dans l'espace de concertation de l'OAZIP ou pas ?

Et ensuite, derrière, vous nous présentez des constats. Et les constats, est-ce que ce sont des constats qui ont été faits dans le cadre des études faites pour l'OAZIP par le GPMM ou des constats qui ont été faits après par un cabinet particulier ? Ça, c'est la deuxième question.

Et puis j'en avais une troisième sur la séquence compenser. On a vu que la séquence compenser de l'ERC posait parfois certains problèmes, notamment pour la RD 268, où les travaux ont été reculés parce qu'il y a des difficultés à trouver les 200 hectares de compensation qui devraient être fournis ou donnés en compensation de l'utilisation ou

l'élargissement de la RD 268. Là, dans notre cas, ce que j'aimerais savoir, c'est si la séquence compensée trouvera son issue dans des terrains qui sont locaux. J'entends par là, à l'intérieur du GPMM ou de Port-Saint-Louis ou de Fos, et pas des compensations qui iraient enrichir ou améliorer des territoires extérieurs. Je vous remercie. »

François Guillermet : « Je vais répondre rapidement et puis, je vais laisser la parole au GPMM.

Donc ces constats qui ont été présentés sont les constats du bureau Eco-Med qui a été mandaté par nous, et puis sur la partie compensation, effectivement, c'est un enjeu de trouver les compensations. C'est aussi pour ça qu'on met en place les évitements, parce que l'objectif premier, c'est quand même d'éviter. Mais ce que ce que l'on a indiqué tout à l'heure, c'est qu'effectivement l'objectif, c'est de compenser à 100 % au niveau de la ceinture verte du GPMM. À voir si on va y arriver. C'est un travail qu'on fait en commun avec le GPMM, mais a priori c'est plutôt bien parti. »

Jérémy Clément : « Merci donc Jérémy Clément, Grand Port Maritime de Marseille. Je suis le chef du service environnement du port et j'accompagne H2V, comme les autres porteurs de projets qui viennent s'installer sur la zone de Fos, à l'implantation de leur projet dans le cadre de la biodiversité, de la prise en compte de la biodiversité.

Pour répondre à vous, monsieur Meunier, effectivement, les cartes qui sont présentées aujourd'hui sont les dernières cartes qui sont issues de la démarche OAZIP, de la concertation qu'il y a eu dans le cadre de l'OAZIP et notamment des cartes du schéma directeur du patrimoine naturel que nous sommes en train de finaliser. Nous allons passer bientôt en commission du CSRPN au début du mois prochain pour montrer toute la démarche du service. Mais ces cartes-là ont été à l'appui de la construction de la démarche de l'OAZIP. Donc c'est bien, c'est bien le dernier jeu de cartes.

Concernant les inventaires, Monsieur Guillermet l'a dit, Eco-Med a été missionné dans le cadre du projet. Et donc ces inventaires-là viennent compléter les données qui sont affichées à l'écran, qui sont qui sont des données fines de projets, qui sont des inventaires complets, ce qui n'est pas tout à fait le cas de la démarche OAZIP qui se veut une démarche beaucoup plus globale avec une appréciation des enjeux à l'échelle du programme. »

Séverine Dumont : « Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? »

Frédéric Pawlowski : « Juste pour préciser les histoires d'inventaire. Donc cette parcelle-là, pour répondre à Monsieur Meunier, nous on travaille dessus depuis 2012. D'abord entre 2012 et 2015 pour le projet Fos Faster (c'était vraiment à l'échelle de la très très grande parcelle), ensuite, on a retravaillé en 2019 pour le projet de Quechen. Et donc à chaque fois, c'étaient des inventaires, des fois pour le maître d'ouvrage, des fois pour le GPMM qui nous avait missionné, notamment sur le projet Quechen. Et l'année dernière et cette année, donc 2022 et 2023, des inventaires spécifiques pour H2V de manière à avoir vraiment une complétude maximale. Vous avez présenté tout à l'heure quelques données un peu anciennes sur les cartes ; les données qui nous semblent significatives, même un petit peu historiques, on les prend en compte.

Du coup, nous Eco-Med, vraiment en pure Eco-Med, on a vraiment la traçabilité depuis 2012 sur cette parcelle. Donc on concatène en fait toutes les données pour être sûr de rien oublier en termes d'enjeux écologiques depuis cette année-là, avec évidemment une analyse spécifique sur telle et telle espèce. Merci. »

René Raimondi : « J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur les mesures compensatoires au Conseil de développement du port, il y a simplement une semaine pour rappeler que Fos-sur-Mer a sacrifié 7 500 hectares de son territoire (ce n'est pas rien) sur 9 000 que compte la ville de Fos-sur-Mer et que quelque part, il serait normal que toutes les mesures compensatoires restent sur ce territoire.

Moi, je suis né à Fos et j'ai découvert quelque chose. Apparemment, au GPMM, tout le monde ne savait pas où c'était d'ailleurs... Là, on est à Port-Saint-Louis, peut-être que les Saint-Louisiens, eux, connaissent, mais la bergerie de la [...] par exemple, bon, maintenant je sais où elle est... Mais le Grand Port va mettre 1 million en mesures compensatoires dans cette bergerie. Bon, c'est un choix mais je souhaiterais quand même que toutes les mesures compensatoires de ce qui va se passer dans les mois qui viennent, en espérant que tout le monde arrive au bout, la mairie de Fos et son maire en soient effectivement informés et qu'ils puissent donner son avis, lui aussi, sur ces choses-là.

Dans le passé, ça s'est passé comme ça... Par exemple, de l'implantation d'Ikea ou d'autres. Après, il y a des moments où ça ne s'est pas passé... Par exemple la traversée de GRTGaz par le chemin de pipes du Grand Port Maritime où on est allé acheter des terrains dans la colline de Saint-Mitre alors que la colline de Fos n'est qu'un mitage de propriétés privées. On aurait pu acheter des terrains dans la colline de Fos et les rendre effectivement aux habitants de Fos. Donc c'est une demande que je fais, qui n'est pas nouvelle.

Je rappelle qu'à l'époque, le Conservatoire du littoral nous avait dit « Monsieur le Maire, vous n'avez pas défini l'espace qui pourrait être... » Depuis ça a été fait, ça fait quinze ans que le conseil municipal s'est exprimé là-dessus. Il ne faudrait pas qu'on soit absent effectivement de ça. Je rappelle encore une fois, je le redis, l'espace fosséen était un espace de Camargue, il y a eu zéro compensation au moment de la construction des darses et du Grand Port Maritime. Là, on parle de choses beaucoup plus minimes. J'aimerais bien qu'à un moment donné, il y ait un retour pour les Fosséens. »

Séverine Dumont : « François Guillermet, peut-être sur les sites de compensation, un complément de réponse. »

François Guillermet : « Non mais effectivement, c'est bien noté. Alors il y a un exercice particulier, c'est qu'il faut trouver les bons terrains de compensation qui sont spécifiques à certaines espèces. Mais effectivement, je pense que c'est une forme de logique. Voilà. »

(Bruits dans la salle)

Séverine Dumont : « Y a-t-il d'autres interventions sur les impacts et les mesures ? On va vous passer le micro. »

Intervenant non-identifié : « Excusez-moi, j'ai cru comprendre qu'il y aura du pompage d'eau important qui sera réalisé sur un canal. Est ce qu'il y a eu des études réalisées au niveau des impacts environnementaux liés à ce pompage ? »

François Guillermet : « Alors oui, on aura une session spécifique dédiée à la gestion de l'eau. C'est le 11 décembre au cours de laquelle on va vous présenter l'ensemble du sujet de l'eau. Il y aura également une intervention du GPMM qui est en charge de la fourniture de l'eau industrielle pour les industriels. Donc effectivement, la solution qui est envisagée à ce stade, c'est la fourniture d'eau industrielle par le GPMM, via une station de pompage qui est existante dans un canal, qui est un canal de dérivation du Rhône. Mais voilà, je vous invite vraiment à participer à cette réunion spécifique pour avoir l'ensemble des éléments sur ce sujet. »

(Bruits dans la salle)

Séverine Dumont : « Y a-t-il d'autres interventions ?
Monsieur Delcroix, vous vouliez intervenir ? »

Vincent Delcroix : « Je peux me mettre à la place d'un membre du public. Moi, je voudrais que vous nous expliquiez le principe de la compensation. J'entends comme principe de compensation le principe écologique, c'est-à-dire est ce qu'on doit, par exemple... Vous avez parlé du myosotis. Est-ce que si on détruit du myosotis, on doit compenser dans une autre zone en essayant de le remettre dans cette zone. Comment ça se passe en pratique ? »

Frédéric Pawlowski : « Alors la théorie est très facile, la pratique est beaucoup plus dure. Grosso modo, on va prendre espèce par espèce, on regarde, on superpose les localisations des espèces des stations, on superpose le plan du projet, l'emprise ; on calcule pour chaque espèce des surfaces d'impact. C'est assez facile pour la flore parce que ça ne bouge pas. En prenant des bandes tampons de quelques mètres autour, on a la surface d'impact totale. On a également dans cette surface un nombre d'individus concernés ; quand on fait un relevé, on a une fourchette d'individus par mètre carré. On a une surface et un nombre d'individus à compenser. Ensuite, on fait tourner ; il y a des méthodes de calcul, de dimensionnement de la compensation, c'est assez mathématique.

On a développé une méthodologie en interne qui permet d'évaluer un ratio de compensation en prenant un certain nombre de critères. Je ne vais pas entrer dans le détail, mais grosso modo de fonctionnalité de la station détruite, de la surface, de la possibilité de compenser à proximité immédiate, sachant qu'on a l'obligation de compenser au plus proche de la station détruite dans le même écosystème ou en tout cas dans le même éco complexe (c'est-à-dire que, par exemple, si on détruit du myosotis ici, on ne pourra pas aller le compenser en Corse, même si encore il y a des très grosses populations).

On cherche la proximité la plus immédiate, c'est pour ça qu'on a investigué et par celles du GPMM qui correspondent en termes de proximité géographique et proximité fonctionnelle à l'optimal on va dire. Donc on pourrait également compenser sur les collines de Fos où il y a quelques petites stations de myosotis.

En tout cas, on a vraiment ratissé très large et ça, ce sera espèce par espèce. C'est-à-dire qu'on va chercher des terrains pour cibler pour certaines espèces, parce que le myosotis nain n'a pas la même écologie en termes de structure du sol et de substrat que les saladelles. Donc du coup, on va devoir trouver des habitats différents. Il y a certains habitats, on sait qu'on n'aura pas trop de difficultés pour avoir déjà fait des recherches de parcelles compensatoires à Fos cette année pour le myosotis. Pour les saladelles, c'est un peu plus compliqué parce que des belles sansouïres, il y en a beaucoup, mais des sansouïres un peu dégradées, il y en a un petit peu moins.

Donc voilà, ça c'est des sujets qui sont actuellement en cours et ce sera espèce par espèce, que ce soit pour la flore et également pour la faune.

En dehors de la compensation liée purement aux zones humides, qui a une réglementation qui est très différente, c'est la réglementation sur la loi sur l'eau où là on a l'obligation de compenser la moitié vraiment très localement sur le même hydro système. Et l'État permet aux maîtres d'ouvrage de compenser une plus longue distance sur les zones humides parce qu'ils sont conscients que c'est parfois un peu compliqué de compenser sur le même bassin versant. »

René Raimondi : « Je suis désolé, mais ce n'est pas comme ça que ça se passe. Souvent, la compensation est financière, c'est-à-dire qu'on va décider, l'État et le porteur de projet vont décider de donner de l'argent au Conservatoire du littoral qui va acheter des terrains ailleurs, avec l'argent qui va provenir de là. Ce n'est pas toujours des déplacements d'espèces, il y a parfois des compensations financières.

Et quand je vous donne l'exemple du rachat d'un terrain dans la colline de Saint-Mitre, ce n'était pas pour y planter quoi que ce soit. C'est simplement effectivement le Conservatoire du littoral, à qui on a donné de l'argent et qui a acheté des terrains dans la colline.

Attention, il ne s'agit pas que d'attraper le lézard et de le mettre ailleurs, ce n'est pas comme ça que ça se passe. Et pour avoir connu beaucoup de compensations, ce n'est jamais comme ça que ça se passe ce vous êtes en train de dire.

Moi, j'ai connu, par exemple, des associations, je ne les citerai pas ici, qui n'étaient faites que de chercheurs et qui ont obtenu, en disant « attention, on n'est pas d'accord avec ce projet » le financement d'études. C'est-à-dire qu'ils nous ont remis, pour 100 000 euros, un petit document de quatre pages où ils ont étudié le lézard [...] par exemple. Voilà en quoi consistait la compensation, ça a été de payer le salaire d'un chercheur pendant deux ans.

C'est ça la réalité du terrain ici. Je vous rappelle qu'on a déjà connu beaucoup de choses ici. »

Frédéric Pawlowski : « Alors effectivement, la compensation, il y a plein de systèmes compensatoires différents. Donc là on rentre un peu dans le détail. Il y a effectivement l'acquisition-rétrocession à un organisme gestionnaire ; ça, c'est la compensation usuelle jusqu'à il n'y a pas très longtemps. Ça, les services de l'État se sont rendu compte en fait que c'était très difficile, en tout cas de plus en plus difficile de faire cette opération-là parce qu'il y a une pression foncière sur les terrains favorables, qu'il est très difficile de trouver le bon terrain.

Maintenant, la compensation, c'est plutôt une convention entre un propriétaire, donc ici le GPMM, un maître d'ouvrage qui va effectivement financer un certain nombre d'actions, qui seront ciblées sur des terrains qu'on a identifiés avec une procédure de restauration écologique, de gestion des habitats, d'éradication d'espèces invasives, avant tout opération de conservation de l'espèce que l'on cible.

Il y a effectivement, vous avez parlé de financement d'études. Donc ça, c'est ce qu'on appelle des mesures d'accompagnement. Donc maintenant, les services de l'État, la DREAL est extrêmement attentive et ferme là-dessus. Ces actions-là ne sont pas de la compensation. Donc, ce seront uniquement des actions conservatoires sur des terrains. Vous avez cité quelques vieilles études, effectivement.

Par contre, le financement d'actions, et ça, ça va être probablement envisagé pour certaines espèces ici, parce qu'il y a une méconnaissance de l'écologie de certaines espèces, comme par exemple le pélobate. On avait déjà proposé historiquement des études spécifiques, mais c'est vraiment de la mesure d'accompagnement, c'est-à-dire que ça ne va pas influencer sur un état de conservation, soit dans le cadre d'une mesure de réduction ou d'une mesure de compensation.

Donc ce sont des mesures qui viennent en plus, qui s'additionnent à un panel de mesures qu'on a déjà définies mais qui n'auront pas de réelle action effective sur une espèce ou un habitat. Et là, typiquement, le fameux pélobate, on est en train de réfléchir, nous en interne... »

(Bruits dans la salle)

Frédéric Pawlowski : « Le pélobate, c'est un petit crapaud qu'on a vu il y a très longtemps sur la parcelle, pour lequel il y a un gros enjeu de conservation à l'échelle du GPMM, pour lequel c'est très méconnu. Donc on avait à l'époque proposé, c'était un projet beaucoup plus important qu'ici, on avait proposé un certain nombre d'actions de connaissance de l'espèce. On ne peut bien protéger que ce qu'on connaît, c'est le fameux adage. Et là, en l'occurrence, on avait vraiment ressenti un manque de connaissance. On avait proposé au maître d'ouvrage, qui avait accepté de financer une étude effectivement spécifique, mais c'était vraiment une étude très locale, très ciblée à l'échelle du Tonkin et du môle central.

Et là, c'est un petit peu probablement ce qu'on va essayer de faire, mais à une échelle plus réduite et vraiment très locale, pour comprendre comment fonctionne cette petite méta population très locale. »

Séverine Dumont : « Est-ce que le maître d'ouvrage veut compléter sur les obligations ? Est-ce que les réponses sont claires ? Et y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Meunier, oui. »

Romuald Meunier : « Merci. Oui, nous sommes vraiment très très attentifs à cette situation de la compensation et du constat qui est mené auparavant. Ce que vous venez d'expliquer sur les compensations qui seraient à envisager sur la présence d'une faune qui n'a pas été vue depuis un certain nombre d'années augmente donc le budget défini à la compensation. Et on voit exactement la même chose se produire sur la liaison Fos-Salon, où j'ai appris lors de la dernière réunion qui était à [Grance] la semaine dernière, que certains éléments qui n'avaient pas été remarqués depuis un certain nombre d'années étaient réincorporés dans l'étude parce qu'ils pourraient revenir. Et vous voyez le danger des situations comme celle-ci qui vont peut-être faire passer une parcelle ou un lieu d'un enjeu fort à un enjeu très fort. Et donc, dans ce cas-là, empêcher le projet à cet endroit-là de se développer. Donc il faut vraiment être très, très, très attentif sur toutes ces petites choses qui paraissent toutes petites ici, mais qui, dans les résultats, empêchent un projet d'arriver à terme, bien entendu. Non pas que je sois pour tous les projets, mais autant qu'ils se passent dans les meilleures conditions. Et ces conditions, si on les modifie constamment, comme ce que vous venez d'expliquer ou ce que j'ai vu dans la liaison Fos-Salon sont de nature à empêcher les projets. Le but de notre association n'est pas d'empêcher les projets, mais de faire en sorte que les nuisances soient réduites au minimum possible. »

Séverine Dumont : « Un complément d'information sur les études peut-être ? »

Frédéric Pawlowski : « Il y a plusieurs prises en compte différentes dans les documents qu'on va produire, il y a effectivement l'historicité de certaine présence d'espèces très difficiles à détecter.

Alors c'est assez technique, mais grosso modo, on prend en compte un enjeu local de conservation, donc défini à l'échelle d'un grand territoire qui est pour le coup pour le pélobate

très fort. Pour définir un enjeu plus concentré sur la parcelle, on analyse l'importance de la zone d'étude pour l'espèce. Et là, on prend en compte effectivement l'antériorité des données, mais également justement la dynamique de l'espèce, la représentation de son habitat par rapport à l'habitat tout autour qu'elle a, etc. Et on peut avoir pour certaines espèces à enjeu très fort, par exemple qui sont un peu dégradées comme ça, on peut avoir une importance de zone d'étude faible ou très faible. Du coup, l'enjeu zone d'étude est beaucoup moindre que l'enjeu global, très fort. Donc ça c'est des analyses qu'il va falloir qu'on ait.

Et ensuite, en fonction de chaque espèce, on analyse l'impact et l'impact va être un élément important, la valeur de l'impact résiduel, donc après mesure pour l'évaluation du ratio de compensation.

Donc il y a quand même tout un tas de critères écologiques qui sont à prendre en compte et qui seront pris en compte pour justement ne pas bloquer un projet sur une espèce où ça fait douze ans qu'elle n'a pas été observée. Voilà, donc tout sera bien argumenté.

Mais bon, je pense qu'il y a largement d'autres enjeux plus prégnants que le pélobate sur la parcelle. Et en tout cas, à l'époque de Fos Faster, on n'avait pas eu de problème pour gérer cette espèce particulière. »

Séverine Dumont : « On a répondu à votre question. Y a-t-il d'autres d'autres questions ? »

Gilbert Dalcol : « Oui, bonsoir, Gilbert Dalcol, MCTB Golfe de Fos Environnement, le bras droit de mon ami, Romuald Meunier, et aussi des riverains de mon quartier.

J'ai une question à vous poser en ce qui concerne l'étude des sols. Vous avez parlé de biodiversité patati, patata, insectes, plantes... Est-ce que vous faites l'état des sols souterrains pour voir ce qu'il y a comme vie souterraine ? Dans les insectes... »

Frédéric Pawlowski : « Non, non, non. »

Gilbert Dalcol : « Vous ne faites aucune étude ? »

Frédéric Pawlowski : « Non, pas du tout. Nous la seule analyse de sol qu'on fait, c'est au niveau des zones humides, quand on fait les sondages pédologiques pour caractériser la structure pédologique du sol.

Par contre, il n'y a pas d'étude sur la microfaune ou la microflore du sol souterraine. Ça, on ne fait pas. »

Séverine Dumont : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Et bien on va passer à la suite sur les émissions atmosphériques. C'est la première table ronde, donc je vais inviter Monsieur Sébastien Mathios, Maria Criado de l'ARS et AtmoSud à rejoindre la tribune.

Donc, Monsieur Mathios, vous représentez AtmoSud ce soir. On a une première question à vous poser, c'est la suivante : quel est votre regard sur les enjeux en termes d'émissions atmosphériques sur la ville de Fos-sur-Mer ? »

Sébastien Mathios : « Oui, bonsoir. Alors je représente AtmoSud, alors je pense que beaucoup d'entre vous nous connaissent. On est un organisme qui est une structure

associative loi 1901 mais qui est collégiale avec les collectivités parties prenantes, les acteurs économiques, des associations de protection de l'environnement et les services de l'État aussi qui sont avec nous. Et notre sujet est de documenter la qualité de l'air et principalement celle que nous respirons. On est, nous, présents depuis 50 ans dans ce territoire. On va dire depuis 30 ans, on a vraiment les yeux bien ouverts sur les niveaux de polluants qu'il y a sur ce territoire.

On m'a demandé d'intervenir ce matin pour resituer un peu le contexte de notre zone. Et alors, je ne vais pas le faire sur les niveaux de polluants que nous respirons parce que j'en aurai beaucoup plus que pour cinq minutes à en parler. Je vais essayer de me concentrer sur un autre volet que nous avons dans nos mains. Ce sont les quantités de polluants émis à l'atmosphère. Ce n'est pas ce que nous respirons, mais ce qui est émis dans ce territoire.

Je vous je vous montre là au travers de ce slide, que les données dont je vais vous parler sont accessibles pour tous, accès libre de la donnée en consultation comme en téléchargement. Donc tout un chacun peut les regarder, les disséquer, faire des graphes et tout ça. Et c'est au travers d'un outil qui s'appelle Cigale, dont vous avez accès du coup à la donnée des quantités émises.

Alors l'outil Cigale, il est à droite, vous choisissez le territoire qui vous préoccupe. Et là, j'ai choisi la commune de Fos-sur-Mer où le projet va s'implanter. Donc j'ai sélectionné là, avec le cercle rouge, la commune de Fos-sur-Mer. Et puis je peux choisir de regarder les quantités de polluants qui s'échappent de ce territoire sur un certain nombre de polluants qui ont un impact sur notre santé, comme par exemple les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, les composés organiques volatils comme le benzène par exemple, ou les particules fines. Cet outil Cigale permet aussi d'avoir accès à des données de gaz à effet de serre.

Donc il y a un champ sur les polluants qui vraiment nous impacte en direct et un champ sur des polluants qui ont aussi un impact sur notre santé, mais de façon plus ou moins indirecte on va dire. Et les GES, les gaz à effet de serre, ça a été dit en introduction, l'entreprise vient aussi pour jouer un rôle là-dessus, pour limiter ce que les voisins font.

Et je n'ai pas entendu tout à l'heure la présentation faite sur les débouchés de votre activité. Tu l'as dit un peu rapidement, mais bon, je vais en parler finalement au travers des données dont je vous parle.

Alors cet outil, une fois qu'on a choisi le territoire, les molécules qui nous intéressent, ça vous donne accès à des graphes, comme vous le voyez en partie basse. Mais ne regardez pas ces graphes et passons à la seconde slide si vous le voulez bien où là, il y a beaucoup de graphes. Alors regardez émissions atmosphériques au départ de Fos-sur-Mer.

Moi j'ai quatre points à évoquer avec vous. Le premier, c'est qu'on est inscrit dans une dynamique à la diminution des quantités de polluants émis dans notre atmosphère. Pour les polluants d'intérêt sanitaire, comme sont les SOx, les S.O.X., le SO₂, c'est le graphe le plus à gauche que vous trouvez. Et ce graphe, il cumule toutes les sources d'émission, c'est-à-dire les jaunes et orange sont les sources industrielles (elles sont séparées en deux parce qu'il y a les producteurs d'énergie en orange, les raffineurs par exemple, typiquement Esso pour Fos-sur-Mer et les jaunes, ce sont les autres entreprises ; Arcelor, par exemple, se cache dans le bâton jaune), et puis le bleu ciel que vous voyez un peu partout, là, c'est l'activité maritime, les bateaux.

Et donc le graphe le plus à gauche nous montre que les oxydes d'azote et les graphes parlent de 2007 jusqu'à 2021, ça cumule le bateau en totalité. C'est les industries, certes, mais aussi les voitures qui n'apparaissent pas visiblement à l'œil nu, parce que finalement elles sont écrasées par les grosses quantités émises par le monde industriel et maritime notamment, mais elles y figurent bien.

Et je vous ai mis un cartouche, une légende. C'est-à-dire que dans chacun des graphes, il y a ce qui concerne les industries en deux familles, ce qui concerne le maritime, en deux familles, parce qu'il y a le national et l'international, il faut voir le bleu (il y a deux couleurs, on les distingue mal à l'écran), la nature, l'automobile bien sûr, les avions (ils ne pèsent pas très lourd

sur notre territoire, fort heureusement). Et ainsi de suite. Il y a toutes les sources qui sont là, inscrites.

Le graphe à gauche, donc c'est le dioxyde de soufre, le SO₂ et de 2016 jusqu'à maintenant, il a diminué (je l'ai mis dans la marge) de 60 %. 60 % de dioxyde de soufre rejeté en moins dans ce territoire de Fos-sur-Mer. On verra les chiffres dans la slide d'après il me semble. Ça reste toujours des tonnes. Il y a toujours des 7 256 tonnes de dioxyde de soufre rejetées en 2021 dans notre atmosphère.

J'aimerais bien que vous reveniez juste à la slide d'avant, s'il vous plaît.

Le SO₂ deux, c'est à gauche, au milieu, ce sont les oxydes d'azote. Et c'est là où je disais tout à l'heure à François là, que vous n'avez pas trop parlé des débouchés de votre activité, c'est parce qu'il me semble que pour la tranche 1, beaucoup de vos produits vont aller vers la source maritime. Alors, on espère quelle sera la source maritime locale et pas internationale, et que votre produit, quand il sera brûlé par des navires, il va grandement diminuer les rejets d'oxyde d'azote des navires.

Et le graphe d'oxyde d'azote, c'est la partie centrale. Autrement dit, à Fos-sur-Mer, les barres bleues sont très conséquentes et ce sont du coup, les rejets liés aux activités marines en dioxyde d'azote. Donc il y a de fortes chances que par votre produit, vos produits de sortie, cette barre diminue.

Les deux graphes à droite, c'est le COV, ça montre que ça baisse et l'autre c'est les particules. PM_{2.5}, ça baisse aussi.

Et ma deuxième idée dans ce que je vous présente, c'est de dire que concernant les gaz à effet de serre, par contre, on ne voit pas de diminution dans ce territoire de l'étang de Berre de Fos-sur-Mer. Le graphe que vous voyez en partie basse, 2007 jusqu'à maintenant, c'est - 2 %. Ça, ça n'a pas encore bougé. Et vous voyez rapidement le graphe du bas, la contribution gaz à effet de serre de ce territoire, c'est immensément majoritairement le monde industriel, c'est l'eau orange et rouge qui pèse très très lourd dans les émissions de GES de ce territoire. La slide d'après, s'il vous plaît.

Mes deux autres idées, c'est de rappeler que la zone de Fos-sur-Mer, dans cette vision 2021, donc assez récente des quantités émises, est un territoire qui pèse lourd en quantité émise quand même. Il y a eu progrès, certes, mais par exemple, alors c'est très très vrai sur les gaz à effet de serre, la commune de Fos-sur-Mer émet à hauteur de 27 % des gaz à effet de serre de la région. Pour les oxydes d'azote, c'est 20 % des oxydes d'azote émis dans la région. Pour le dioxyde de soufre, c'est 57 %. Il y a encore du sujet à faire. Ce que je vais vous dire, c'est que du progrès il y a eu et des actions à venir, il en faut encore.

Et concernant les GES, je vais vous parler de 27 % de ce territoire Fos-sur-Mer au regard de la région. J'ai mis en marge ce que pèse l'arrondissement d'Istres, c'est-à-dire Fos-sur-Mer, Berre, Martigues et tout ça. Et c'est 49 % des jeux de la région. L'arrondissement d'Istres fait 50 % des émissions GES de la région, d'où l'urgence extrême que d'agir sur les GES pour la planète, pour la biodiversité, pour tout un tas de choses et une action importante à mener sur les sources industrielles.

Ma dernière idée, c'est de mentionner elle (est en partie basse de la slide d'avant), c'était de mentionner que n'oublions pas et c'est la vigilance que nous avons tous, c'est que ce territoire a une grande diversité de molécules émises dans le territoire. Grande diversité de molécules émises dans le territoire, cela veut dire un potentiel santé, sans doute un plus fort potentiel d'impact sur notre santé et que nous, AtmoSud, serons toujours vigilants quand de nouvelles sources arrivent à voir les quantités qu'elles vont émettre, d'une part, les différentes molécules qui vont s'en échapper (sont-elles des classiques entre guillemets : oxydes d'azote ou autres, ou y a-t-il d'autres composés qui vont être émis) et de voir aussi, bien sûr, les bienfaits que ces activités pourraient engendrer sur la situation actuelle. »

Séverine Dumont : « Merci Monsieur Mathios. On va poursuivre les interventions sur les émissions atmosphériques et on prendra les questions juste après Monsieur. »

(Bruits dans la salle)

Sébastien Mathios : « Alors, dans les gaz à effet de serre, c'est ce dont je vous ai parlé, c'est trois gaz à effet de serre en équivalent CO₂ qui sont le méthane, le protoxyde d'azote et le CO₂. Et ces trois-là, ils ont tous un facteur différent d'agissement sur la planète. Et on parle souvent du CO₂. Mais le méthane, par exemple, a un poids nettement plus important. Ces trois-là sont regroupés et en équivalent CO₂. Et c'est ces informations là dont je vous parle. »

Séverine Dumont : « Merci beaucoup.

Du coup, je laisse la parole à Frédéric Gérard. Donc, est ce que vous pouvez nous expliquer l'impact de votre projet en termes de rejets atmosphériques et quelle est votre démarche pour les limiter ? »

Frédéric Gérard : « Merci de me donner la parole. Alors peut être en introduction, avant de répondre à votre question, je vais revenir sur les deux processus que l'on va mettre en place dans notre usine au travers de la production d'hydrogène et de la production de méthanol pour rétablir un petit peu les bases de notre activité et bien comprendre ce que l'on va faire.

Alors tout d'abord, la production d'hydrogène. On va produire de l'hydrogène à partir de l'électrolyse de l'eau. Vous vous souvenez peut-être de vos TP au niveau du collège où on mettait deux électrodes et on faisait circuler de l'électricité, on obtenait des petites bulles de chaque côté. On va le faire exactement de la même manière, mais de façon plus industrielle. Donc injecter de l'électricité dans de l'eau et récupérer d'un côté de l'hydrogène et de l'autre côté de l'oxygène.

Sur le diagramme, vous voyez les différents entrants. Dans la partie supérieure, notre eau industrielle qui va être traitée, déminéralisée avant d'arriver au niveau de l'électrolyseur, et puis l'approvisionnement en électricité par la partie basse.

Un point également, mais qui sera étudié plus en détail dans le cadre de l'atelier sur l'eau. On utilise également notre eau industrielle pour la partie refroidissement puisque comme on a pas mal de compresseurs, ou même au niveau des électrolyseurs, on a besoin de refroidir tous ces équipements et donc on utilise pour cela de l'eau.

Une fois que la réaction s'est produite, on va séparer l'hydrogène et l'oxygène. L'oxygène qui pour l'instant dans notre design actuel est rejeté à l'atmosphère (mais je reviendrais sur ce point tout à l'heure, il y a des opportunités de valoriser cet oxygène, que ce soit sur notre site mais également sur des sites d'autres industriels de la zone).

On récupère bien entendu notre hydrogène que l'on va purifier avant de soit le comprimer et l'envoyer dans le réseau d'hydrogène, soit de l'utiliser dans notre deuxième process pour la production de méthanol.

Sur le transparent suivant, voici les étapes de production de méthanol. Alors la réaction chimique est inscrite en bas à droite, l'idée c'est de combiner du dioxyde de carbone avec de l'hydrogène pour obtenir un mélange d'eau et de méthanol (le méthanol qui est l'alcool le plus simple, sachant que l'éthanol est l'alcool de consommation que l'on connaît plus couramment). Les différentes étapes du processus sont dans la partie centrale avec tout d'abord, on mélange ces deux composés, on va les introduire une fois qu'ils sont mélangés et comprimés dans le réacteur où se produit cette fameuse réaction d'association des deux molécules. Et ensuite on va séparer ces deux molécules, comme pour l'alcool alimentaire avec un système de

distillation. Donc on va chauffer et récupérer en haut de colonne notre méthanol et en bas de colonne de l'eau. Le méthanol est ensuite stocké avant son export.

Sur la partie basse, on voit les différentes utilités avec de l'eau industrielle qui est utilisée également pour du refroidissement et pour de la production de vapeur dont on a besoin au niveau de la distillation.

Et enfin, les différents postes de gaz de purge tels qu'on les appelle dans notre système, sur lesquels je vais revenir juste après, principalement au niveau de la réaction de méthanol et de la distillation.

Alors avant de vous parler des émissions au niveau de notre site, je voudrais revenir sur les bénéfices associés à notre projet en termes d'émission. De façon globale, c'est le chiffre que François nous a donné tout à l'heure. L'intégralité de notre activité va permettre de diminuer de 800 000 à 850 000 les émissions de gaz à effet de serre au global.

Moi je voudrais revenir sur la partie droite sur l'utilisation de notre méthanol en tant que carburant maritime et les bénéfices qui y sont associés.

En termes de diminution de gaz à effet de serre, du fait de cette production à partir de CO₂ et d'hydrogène, on va pouvoir diminuer selon le type d'électricité utilisée de 70 à 90 % les émissions de gaz à effet de serre en comparaison d'un hydrocarbure standard, d'un fioul lourd standard.

En terme d'émissions polluantes (et là, ça rejoint la présentation d'AtmoSud tout à l'heure), on va agir directement, avec des bateaux qui consomment du méthanol, on va agir directement sur la qualité de l'air à proximité de nos ports : suppression totale des émissions de SOx (même si on a eu une amélioration ces dernières années du fait de la législation qui a diminué, dans les fiouls lourds, les concentrations en soufre), on sera à zéro puisque nous le soufre est un poison pour notre procédé, donc qui sera éliminé en entrée de processus, et de fait, on ne l'aura plus à la sortie.

En termes d'émission de Nox, d'oxyde d'azote, une diminution d'environ 50 % des émissions de Nox, et ça Monsieur l'a souligné, c'est vraiment un enjeu majeur dans la zone puisqu'on a vu que le maritime est une source principale d'émission de NOx dans la zone. Enfin une diminution très forte aussi de 90 % des particules fines, des émissions de particules fines.

La valorisation de l'oxygène, je l'évoquais, elle offre des vraies opportunités puisqu'on va pouvoir aller sur de l'oxycombustion. Le principe de l'oxycombustion, c'est plutôt que dans des processus de combustion d'utiliser de l'air qui engendre également de la production de Nox, d'oxyde d'azote, on va utiliser et injecter de l'oxygène pur ou en tout cas un mélange très enrichi en oxygène qui va améliorer la combustion, limiter les fumées, diminuer les émissions de SOx et faciliter également la capture de CO₂.

Aujourd'hui, je ne peux pas vous apposer des chiffres sur ces différents bénéfices attendus au niveau local. Mais on a déjà discuté, on va travailler une étude avec AtmoSud pour quantifier et évaluer plus précisément ces bénéfices. On en a arrêté le principe et on travaille aujourd'hui sur le cahier des charges de cette étude.

Maintenant, sur le slide suivant, quelles sont les sources d'émission sur notre site et les mesures d'atténuation que l'on prévoit ? Alors je suis d'ores et déjà désolé, je ne vais pas pouvoir vous donner aujourd'hui des quantités d'émissions. Ce sont des éléments qui vous seront donnés, notamment dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale, puisque c'est une contrainte réglementaire. Pourquoi je ne les donne pas aujourd'hui ? Parce que tous les choix en termes d'équipements n'ont pas été faits. Et ces émissions sont étroitement liées aux taux de conversion qui sont liés aux types de réacteurs qui sont utilisés pour cette transformation.

Pour autant, je peux d'ores et déjà vous dire que les trois postes d'émission sont d'une part les torchères. J'entends « torchère » comme dispositif de sécurité ou de maintenance. Je n'ai pas le droit d'utiliser des torchères comme dispositif de traitement de mes gaz effluant de mon process. Donc ce sont des organes qui ne seront utilisés qu'en phase de démarrage ou d'arrêt pour purger notamment le système de l'hydrogène et éviter des concentrations trop

importantes de ces composants et limiter les risques sur l'installation. Et en termes d'occurrence, on estime à environ une trentaine d'heures par an d'utilisation de cette torchère. La production de vapeur aujourd'hui, on prévoit de le faire à partir de biométhane avec une chaudière dont la puissance se situe aux alentours de trois mégawatts. Alors, juste pour se donner un ordre de grandeur à comparer avec la chaudière qu'on a chez nous pour produire notre eau chaude et notre chauffage, ça représente 100 à 200 foyers environ en termes d'équivalent de capacité thermique.

Et enfin, le dernier point. Les gaz de purge donc je vous disais qu'ils sont retirés du système, notamment au niveau du réacteur et de la colonne de distillation.

Les composés principaux sont les composés qui n'auront pas réagi : dioxyde de carbone et hydrogène, des composés issus de la réaction avec alcool, principalement du méthanol (on peut également avoir des traces de méthane ou d'éthanol dans ces composés). Sachant que nous notre intérêt va être de diminuer au maximum à la base ces émissions, parce que le CO₂ et l'hydrogène, ce sont des intrants qui ont un coût pour nous et le méthanol c'est notre produit et on préfère ne pas l'envoyer au traitement dans ces gaz de purge et le récupérer pour pouvoir le valoriser par la suite.

Pour autant, il subsistera toujours des gaz de purge qu'il faudra traiter. Ce seront ces fameux composés organiques volatils (COV). Aujourd'hui, on privilégie la solution d'oxydation qui constitue une des meilleures techniques disponibles (les meilleures techniques disponibles sont définies dans un cadre européen et notre choix doit se porter sur une de ces meilleures techniques disponibles pour pouvoir atteindre les niveaux de traitement souhaités).

Des pistes d'amélioration. Je l'ai évoqué pour nos voisins qui pourraient utiliser de l'oxygène pour de l'oxycombustion. L'oxydation de nos gaz de purge pourrait également se faire au travers de cette oxycombustion et pourrait d'autant plus améliorer le traitement de ces gaz de purge et également pour couper complètement les émissions issues de la chaudière, l'utilisation d'une chaudière électrique que nous étudions actuellement.

Dans le cadre de notre demande d'autorisation, nous allons mener également une évaluation des risques sanitaires associés à ces rejets atmosphériques. C'est une contrainte réglementaire et nous allons l'appliquer ; elle sera mise à disposition dans le cadre de l'enquête publique.

Les différentes étapes de cette évaluation. Tout d'abord, évaluer nos émissions très concrètement. Évaluer les enjeux qui sont à proximité. Faire un état des lieux de la situation, c'est-à-dire quel est le niveau, et ça AtmoSud nous fournira ces données pour pouvoir évaluer l'état des lieux. Et enfin, le dernier point qui est le cœur de cette étude, c'est réalisé l'étude prospective en termes de risques sanitaires. Quels pourraient être les impacts de nos rejets sur les différents enjeux, que ce soit habitation, population ou le milieu biologique à proximité ?

Voilà pour les différents points en termes d'émissions atmosphériques et je reste à disposition. »

Séverine Dumont : « Merci. Avant de vous laisser la parole, on va finir avec une intervention, donc de l'ARS. C'est Maria Criado, ce soir, qui représente l'ARS. Pouvez-vous nous expliquer votre action déjà et peut être rappeler le cadre réglementaire et puis les enjeux identifiés sur la zone ? Donc, juste un instant, parce qu'on va passer votre présentation. Allez-y. »

Maria Criado : « Bonsoir à tous, donc Maria Criado. Je fais partie du service Santé Environnement de l'Agence régionale de santé PACA. Je vais essayer effectivement de vous présenter très rapidement les actions de l'ARS sur le pourtour de l'étang de Berre.

Depuis de nombreuses années, la population riveraine des zones industrielles du pourtour de l'étang de Berre s'inquiète de l'impact des émissions atmosphériques sur leur santé. Les

données de santé ont montré un état de santé fragilisé sur ce secteur. Cependant, il ne peut pas être fait un lien entre l'état de santé et la pollution atmosphérique, dans la mesure où de nombreux facteurs de risque peuvent intervenir.

C'est devant ce constat que l'ARS a estimé que ce territoire présentait un fort enjeu et a développé une politique d'action fondée sur trois axes spécifiques à ce territoire. Je les développerai par la suite.

Le premier axe, c'est renforcer la prévention de l'action environnementale. Le deuxième améliorer les connaissances sur l'état de santé des populations. Et le troisième, adapter l'offre de santé.

L'ARS soutient et participe également au dispositif « Réponse » qui est portée par le SPPPI que vous avez présenté tout à l'heure. Et donc ce dispositif permet de préciser les attentes de la population sur le sujet de la qualité de l'air sur ce secteur et d'y répondre et de communiquer sur les différentes actions des partenaires. Donc les actions qui vont être présentées ce soir sont disponibles sur le site internet du dispositif « Réponse ».

En ce qui concerne le premier axe renforcer la prévention par l'action environnementale, je présente brièvement ici le projet porté par AtmoSud intitulé Scenarii. Ce projet a le soutien de la DREAL et de l'ARS, financièrement et méthodologiquement. Il s'agit d'une évaluation quantitative des risques sanitaires à partir de modélisations : des calculs de dispersion des émissions atmosphériques et également de mesures réalisées par AtmoSud et qui prennent en compte l'ensemble des sources de pollution sur la zone, donc l'industrie, transport, chauffage, etc. À l'échelle du territoire, c'est-à-dire à l'ouest des Bouches du Rhône, 66 communes. On parle ici d'une étude de zone, ce qui permet d'avoir une vision globale sur ce secteur. Des premiers résultats ont été présentés en 2018, qui ont permis d'identifier déjà certaines substances qui posaient problème aux abords des zones industrielles. Et une mise à jour de cette étude est en cours, dont les résultats devraient être prochainement disponibles ; on espère début d'année prochaine.

En ce qui concerne l'axe deux qui est améliorer les connaissances sur l'état de santé. En 2012, Santé Publique France a mis en place un observatoire départemental de trois cancers. Il faut savoir que c'est vraiment un observatoire qui est spécifique sur le territoire. C'est un dispositif expérimental et les trois cancers ciblés sont celui du rein, de la vessie et de la leucémie aiguë. Il fonctionne depuis 2012. En ce qui concerne les premiers résultats de cet observatoire, ils ont été publiés en 2019 et ont été donnés à partir des données de 2013 à 2016. Ses premiers résultats n'ont pas montré l'incidence de ces trois cancers sur les communes du pourtour de l'étang de Berre ; mais il faut savoir que les analyses se poursuivent pour notamment confirmer ces résultats. Il y a un autre chantier qui continue, celui qui devrait permettre de poursuivre cette surveillance en vue d'étendre l'Observatoire des cancers à d'autres cancers.

En ce qui concerne le dernier axe sur l'adaptation de l'offre de santé, en 2019 a été mise en place, par le Centre hospitalier de Martigues, une consultation spécifique, une consultation du risque pour les pathologies liées aux expositions professionnelles et environnementales. Elle est située au niveau des consultations médicales de Port-de-Bouc. Les personnes sont orientées par les médecins de l'hôpital ou du territoire. Il y a trois types de cancers qui sont étudiés actuellement. Donc dans cette consultation, un entretien est mené avec le patient pour retracer son parcours professionnel et établir une éventuelle exposition environnementale. Et il y a aussi une possibilité d'aide et de suivi des demandes de reconnaissance en maladie professionnelle.

Merci pour votre attention. »

Séverine Dumont : « Merci beaucoup.

Donc on va vous laisser la parole sur les trois interventions que vous avez pu entendre. Donc, monsieur. »

Gilbert Dalcol : « Oui. Bonjour, Je remercie à la dernière réunion que nous avons eue à Port-de-Bouc justement j'avais demandé la présence d'une personne représentant l'ARS et ça fait plaisir de vous voir.

Il ne faut pas oublier une chose, c'est que notre commune... D'ailleurs Monsieur Mathios, je suis déjà intervenu auprès de vos services à plusieurs reprises, personnellement et au nom de notre association, pour vous demander davantage de stations de pompage et compléter nos stations de captage, celle du [...] et celle de [...] dont vous avez changé le nom, je vous remercie. Non, c'est le contraire. [...].

Donc on vous avait demandé à ce qu'il y ait davantage de capteurs lors des réunions de AtmoSud et de compléter les deux autres stations, telles celle des Carabins qui fait le [...]. À ça, je n'ai pas eu de réponse. On avait demandé aussi qu'on ait davantage de stations de captage. Il n'y en a pas. De ce fait, vous allez faire venir davantage d'entreprises qui vont apporter, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, une quantité encore qui viendra se greffer en pollution : véhicules... Vous avez parlé tout à l'heure que l'impact des avions n'a pas d'influence. Si l'influence sur les carburants brûlés qui font retomber de [...] sur la population, le bruit que personne n'en parle. Ce sont des maladies aussi, par le stress quand il vous passe des rafales sur la tête à basse altitude, des DC35 (à l'époque), maintenant ce sont des A330 en boucle en continu sur la tête alors qu'ils ont tout l'espace de la [...].

Donc je voudrais bien qu'on tienne compte des nouvelles pollutions que vous allez apporter, qui viendront se greffer, qu'on veuille ou qu'on ne veuille pas : autoroutières, poids lourds, ce que vous allez rejeter dans l'atmosphère, les nuisances sonores et odorantes. L'odeur, parce que ça, personne n'en parle aussi. Actuellement, nous subissons les odeurs de Esso d'ArcelorMittal. Lorsqu'on intervient auprès de la DREAL et des [...], on pose des questions. Ce n'est jamais eux, c'est jamais personne. Donnez-nous les photos, même si on apporte les photos, il n'y a pas de réponse « ah non, ce n'est pas nous ».

Donc c'est des éléments importants que j'ai soulevés. J'avais soulevé à la dernière réunion aussi un problème d'impact sur la circulation. Et je vous avais posé la question est ce que vous envisagez de faire un accord bilatéral avec les maires des secteurs approximatifs pour rapprocher votre personnel auprès de l'industrie. Vous m'avez dit « ce n'est pas prévu ». Donc je vous signale que sur FR3 Picardie, il y a un industriel justement qui a 600 employés, qui fait des menuiseries, l'entreprise achète les terrains dans la commune pour construire des maisons pour leur personnel afin qu'ils soient à proximité. Donc c'est faisable. Est-ce que vous, H2V, vous envisagez faire ce projet ainsi ? Merci. »

Séverine Dumont : « Donc deux questions. La première peut être sur les impacts, Monsieur Guillermet ? »

François Guillermet : « Alors bon, voilà Monsieur Dalcol. Vous aviez sollicité la présence de l'ARS. Donc on a invité l'ARS, qu'on remercie également pour que vous puissiez répondre aux questions. Ce qu'on a essayé de vous présenter, c'est d'abord de vous faire toucher du doigt le fait que décarbonation et réduction des pollutions, ça va ensemble. Et le problème c'est qu'aujourd'hui on n'est pas capables de les quantifier de façon précise et c'est précisément l'objet de l'étude qu'on voudrait mener avec AtmoSud, c'est de démontrer que les deux sujets sont liés en fait. Quand vous décarbomez, il y a moins de combustion de produits qui sont toxiques, etc. Et donc de façon générale, ça a un impact très positif sur la pollution. Mais avant de pouvoir l'affirmer de façon certaine, on veut le quantifier de façon scientifique. Donc c'est la démarche qu'on propose. Sur les nuisances sonores et les nuisances odorantes, le projet est loin de toute installation, de toute habitation. Néanmoins, ce sera un des sujets qui sera traité dans le cadre de l'étude d'impact et qui sera étudié. »

(Bruits dans la salle)

Gilbert Dalcol : « Fos-sur-Mer se prend tous les bruits qu'on a sur la plaine de la Crau, par vents dominants de sud-ouest, ça retombe tout sur la ville. J'ai oublié de soulever aussi un problème : vous avez parlé de torchage qui serait juste par mesure de sécurité. Je vous signale quand même que sur la plage du Cavaou où nous avons ELENGY et lorsqu'ils attendent un méthanier, que leur baquet vide ou en période de travaux, ils n'ont pas d'unités pour liquéfier le gaz. Donc qu'est-ce qu'ils font pendant trois semaines ? Un mois ? Ils brûlent ça dans la torche... Donc là aussi, c'est un problème que je ne voudrais pas que demain nous rencontrions avec une future industrie. »

Séverine Dumont : « Bien merci. Il y avait une question aussi sur les impacts liés à la circulation. Peut-être un complément de réponse ? »

François Guillermet : « Oui. J'en profite également pour répondre à la question de Monsieur Meunier de tout à l'heure, donc je pense qu'il y a eu peut-être une mauvaise interprétation de notre réponse. H2V ne prend pas d'engagement pour faire du covoiturage, ne prend pas d'engagement pour loger son personnel, ça ne veut pas dire qu'on ne le fera pas et de façon volontariste, ça veut juste dire qu'on ne veut pas définir la solution maintenant, puisqu'en fait on veut travailler les solutions, on veut prendre un peu de temps pour travailler les solutions, alors, pas juste au dernier moment. Mais commencer à travailler maintenant des solutions qui nous semblent les plus intelligentes avec le territoire d'un côté, et puis avec les salariés pour définir les meilleures solutions à la fois en termes de logement et en termes de transport. On est vraiment dans une approche volontariste, mais sans définir les solutions au préalable. »

Séverine Dumont : « Merci, peut-être Monsieur Gérard sur le torchage. »

Frédéric Gérard : « Oui, je vais redire ce que ce que je vous ai dit. Clairement nous, on ne peut pas se permettre, entre guillemets, de faire... Vous donniez l'exemple de plusieurs semaines de torchage, ne serait-ce qu'économiquement parlant, ça ne tiendra pas la route et je pense qu'on n'aurait pas le droit réglementairement parlant. Encore une fois, nous, ce seront uniquement des organes de maintenance et de sécurité et qui n'auront pas vocation à fonctionner de façon pérenne de ce type-là.

Et je le redis honnêtement, l'objectif c'est de minimiser de toute façon ce qui pourrait partir à la torche, parce que l'hydrogène étant fabriqué à partir de cette électrolyse sur site a un coût de fabrication et notre intérêt est bien de le valoriser au maximum. »

Séverine Dumont : « Merci. Monsieur avait levé la main. »

Jean-Marc Mauchauffée : « Oui, bonsoir Jean-Marc Mauchauffée, Génération Écologie Bouches- du-Rhône.

Deux questions. La première pour l'industriel. Pourquoi n'avez-vous pas, tout de suite à l'origine du projet, choisi d'installer une chaudière électrique ? Puisqu'une chaudière avec de

la combustion, généralement, ça émet forcément des gaz à effet de serre, etc. Pourquoi vous n'avez pas cherché tout de suite le moindre impact possible sur l'environnement en mettant en place une chaudière électrique ? Ça, c'est la question pour l'industriel.

Question maintenant pour l'ARS. Vous prenez en référence les cancers. Or j'appellerais ça, moi, la face visible de l'iceberg, c'est-à-dire les maladies dites graves. Mais il y a d'autres maladies beaucoup plus chroniques et beaucoup plus profondes et beaucoup plus nombreuses qui existent sur le territoire : les maladies respiratoires, pulmonaires, digestives et autres qui sont liées à ces phénomènes de respiration, d'inhalation de toutes les particules et de tous les gaz. Deuxième question est ce qu'il a été fait une étude sur le cumul des différents polluants sur la santé des salariés ? Parce qu'on examine un type de polluants sur la santé des personnes, pas que des salariés, excusez-moi, mais l'addition de certains polluants n'a-t-elle pas des effets aggravants sur certaines situations de santé ?

Voilà les deux questions principales. »

Frédéric Gérard : « Alors pour la chaudière électrique, écoutez, en toute transparence, on étudie les deux solutions. D'un point de vue technologique, c'est celle qui nous paraissait la plus simple dans le scénario de base, l'utilisation d'une chaudière thermique avec quand même du biométhane. Mais justement, on regarde si ces options, je ne l'ai pas mentionné là, mais ce sont des discussions qui ont lieu dans le cadre notamment de Piicto, d'un approvisionnement en vapeur par d'autres industriels autour, qui auraient un surplus énergétique et on le regarde également.

Donc à ce stade, honnêtement, les différentes options sont sur la table et je préférerais être transparent au travers de ces trois points d'émission pour être dans un format de scénario entre guillemets le pire en termes d'émission, parce que je n'exclue pas aujourd'hui que ce soit une solution chaudière à biogaz qui soit retenue. Et de fait, on aurait ce poste d'émission. »

Séverine Dumont : « Madame Criado pour les deux autres questions sur les maladies et l'étude effet des cumuls ? »

Maria Criado : « Oui, donc vous avez tout à fait raison, la pollution atmosphérique n'a pas pour effet uniquement que les cancers qui sont effectivement les cas les plus graves. Mais c'est aussi pour ça que je pense que ça a été retenu et demandé, notamment par les acteurs du territoire, d'avoir vraiment essayé d'avoir une vision sur cette pathologie.

Après, effectivement, il est reconnu que toute pollution atmosphérique a d'autres effets sur la santé selon les polluants.

Et pour ce qui concerne donc l'addition des substances, on va dire qu'effectivement, c'est quelque chose qui est très difficile à appréhender, qui est toujours au stade de la recherche. Mais l'étude dont je vous ai parlé tout à l'heure, Scenarii, prend en compte quand même énormément de substances. Il y en a une quarantaine qui sont prises en compte et donc on fait de l'addition de l'ensemble de ces substances, ce qui nous permet quand même d'avoir une idée de l'ensemble de ces substances et de leur impact sur la santé. Il est prévu que les salariés soient pris en compte également dans cette étude Scenarii. »

Séverine Dumont : « Merci. »

Sébastien Mathios : « Juste vite fait puisqu'on est partenaires sur cette étude effectivement, et que comme tu l'as dit, on remet une couche. On a donné un état il y a quelques années de

cela et on remet le couvert. C'est bien un cumul de polluants atmosphériques par inhalation, ce que vous vous disiez, c'est-à-dire pas le reste, pas ingestion qui rajouterait plein d'autres choses... Pas ingestion, pas contact à la peau et tout ça. Et la finalité de l'étude n'est pas de dire ça va faire de l'asthme ou je ne sais quoi, ça va donner des zones de plus ou moins fort risque : risque important, risque modéré, risque plus faible. Ça donne ce genre d'informations, des probabilités de risques. »

Gérard Casanova : « Gérard Casanova, Au Fil du Rhône, Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement. Vous avez parlé très justement de l'étude de Scenarii que nous suivons de près, évidemment. C'est très intéressant de connaître l'impact que peuvent avoir les polluants sur la santé. Le problème, c'est qu'à ici, la santé, ce n'est peut-être pas la même pour tout le monde. Et ce que nous avons demandé effectivement a révélé la résurgence des attentes et des sollicitations des nombreuses associations dont je faisais partie.

Mais nous avons aussi demandé l'ouverture de registres de pathologie qui, bien au-delà des seuls cancers que vous documentez actuellement. Des registres de pathologie, c'est-à-dire des données qui soient habituellement et constamment mises à jour pour pouvoir savoir effectivement l'impact que peuvent avoir les polluants que l'étude Scenarii va mettre en évidence. Après, il y aura aussi peut-être à calculer l'effet cocktail sur les populations. »

Séverine Dumont : « Merci. Est ce qu'il y a d'autres interventions ? »

François Lalande : « François Lalande, Association de défense et de protection du littoral du Golfe de Fos. Moi, je voudrais intervenir au titre de cette association. On s'est battu longtemps pour une amélioration de la qualité de l'air et de voir auprès des industriels des mesures qui nous permettent, qui nous auraient permis d'améliorer un peu les rejets. Là aujourd'hui je vois un projet qui me semble aller dans le bon sens.

J'essaie de rester pragmatique. On est sur une zone qui jusqu'à maintenant est quand même particulièrement polluée par des industries vieillissantes. Et là on a une opportunité d'avoir de nouvelles usines et notamment une production d'hydrogène qui va nous permettre de décarboner un peu la zone et d'améliorer, surtout au niveau des gaz à effet de serre. Là-dessus, je pense qu'on peut être que d'accord.

Après, il y a effectivement de nouvelles usines, de nouvelles technologies. On aura vraisemblablement des nouveaux impacts. Ici, on est quand même sur un territoire industriel et on a quand même l'habitude de concerter, de négocier. Je pense que ça devrait permettre dans les années à venir de pouvoir prévenir et améliorer les choses.

Il y a plusieurs choses qu'il faut prendre en compte. Il y a la phase d'usine en production et dans la phase d'usine en production, on doit raisonner par rapport à votre process. Et au niveau du process, évidemment, vous allez avoir un certain nombre de rejets. Je pense notamment à celui que vous avez évoqué, celui des torchères. Sur les torchères, généralement, c'est par rapport à un dysfonctionnement. Donc quel est le remède principal pour éviter les dysfonctionnements ? Ça s'appelle la maintenance préventive. Donc moi, ce que je dis, c'est qu'il faut que les nouveaux industriels qui s'installent fassent très attention en matière de prévention, de maintenance des installations pour éviter les problèmes. Bon, il y aura toujours des problèmes, des petits problèmes, mais évitons les problèmes récurrents parce qu'on a actuellement certaines usines où on a des problèmes récurrents, où on ne fait que dire les choses et où quelquefois on a du mal à obtenir satisfaction.

Alors après, il y a deux choses. Il y a les phases de travaux. Et les phases de travaux, ça va nous amener vraisemblablement plus de circulation, plus de camions. Ça aussi, je pense qu'il faudra le prendre en compte.

Peut-être une petite chose encore à rajouter en ce qui concerne euh... J'oublie ce que j'avais encore à vous dire. »

Séverine Dumont : « On va peut-être commencer à répondre à une partie de vos questions. Donc il y a une partie des questions qui aborde la sécurité industrielle qu'on va traiter tout de suite dans la dernière partie de la réunion. Donc, je pense qu'il y aura des éléments de réponse. »

François Guillermet : « Merci Monsieur Lalande, je vous remercie pour les éléments positifs que vous avez mentionné sur votre projet. Et puis concernant vos remarques, effectivement, la maintenance préventive, c'est un sujet d'importance qui permet effectivement de réduire les dysfonctionnements. Donc là, de ce point de vue-là en est on est tout à fait aligné. Concernant les phases de travaux, on a déjà évoqué ce sujet, les dernières réunions, Donc on a des solutions que l'on est en train d'étudier pour limiter l'impact de circulation sur les phases travaux. Première solution que l'on regarde, c'est d'étaler au maximum en fait la phase de travaux pour limiter les pics de circulation. Le deuxième, c'est d'examiner également la faisabilité d'utiliser les fuseaux maritimes pour emmener les matériaux sur notre parcelle, sachant que nous avons des appontements qui sont très proches de la parcelle. Donc c'est deux solutions que l'on est en train de regarder. »

Séverine Dumont : « Merci. Il y a deux questions. Trois questions. »

Romuald Meunier : « Merci. Romuald Meunier à nouveau pour MCTB Golfe de Fos Environnement.

Plusieurs choses. L'une qui concerne AtmoSud. Vous nous avez dit que les rejets atmosphériques étaient en diminution et c'est vrai. Nous, on l'a constaté. C'est insuffisant, bien évidemment, mais on a constaté quand même cette baisse. Par contre, inévitablement, trois nouveaux projets qui arrivent sur la région vont les augmenter. Donc on aimerait quand même avoir une idée de la proportion que ça représente en pourcentage d'augmentation, et je comprends bien que ce soit difficile pour vous d'y répondre maintenant. Mais jusqu'à présent, les deux projets que nous avons examinés n'ont pas pu nous donner de réponse à ce sujet-là. Or, ça nous paraît important de savoir à quelle sauce on va être mangés.

Tout ça nous ramène au seuil de pollution dont on réclame depuis longtemps auprès de la préfecture et de la DREAL, qu'il y ait des seuils de pollution à considérer sur l'ensemble du territoire et non plus des seuils de pollution ou de rejets atmosphériques qui sont éparses et limités par industriels. Or, nous voulons, nous, avoir une idée globale de la situation.

Alors, sur cette idée globale, d'ailleurs, j'ai vu sur votre slide Sébastien tout à l'heure que vous présentiez une grosse part bleue de l'impact de la navigation, et j'aurais aimé connaître quelle était la part des véhicules légers sur l'impact global de l'endroit. Si cet impact est très réduit, j'aimerais le connaître. Manifestement, votre slide semblait le démontrer, mais j'aimerais aussi avoir une réponse à ce sujet-là.

Quand je dis qu'inévitablement on va augmenter les niveaux de rejets atmosphériques par les trois projets, on va aussi les augmenter par le nombre de véhicules qui vont circuler. On est aujourd'hui en train de parler grosso modo de 10 000 véhicules en plus pour les employés de ces trois projets. Mais peut-être avec les véhicules ou les emplois induits, nous arriverons à 30 000 véhicules de plus au quotidien. Et donc cet aspect-là n'est absolument pas négligeable. Il faut que nous ayons quand même une idée de cette situation.

Ça, c'était la première phase de ce que je voulais vous vous présenter.

Et la deuxième, c'est sur le procédé de votre projet. On a bien compris que vous séparez l'eau en deux, d'une part l'hydrogène et d'autre part l'oxygène, et vous utilisez l'hydrogène dont le procédé nous paraît très bien et effectivement normalement améliorer dans l'avenir les pollutions atmosphériques ou les rejets atmosphériques. Toutefois, ça soulève quand même deux points. Le premier, c'est l'oxygène. Vous n'envisagez pas pour l'instant ou vous pensez peut-être avoir un débouché dans le futur. Aujourd'hui, vous n'envisagez pas, ou en tout cas, il n'y a pas d'explication sur ce que vous faites de l'oxygène, donc il est relâché à l'atmosphère. Il me semble avoir lu qu'il y a un lien réel entre gaz à effet de serre ou augmentation des gaz à effet de serre et rejets d'oxygène dans l'atmosphère, dans le sens où celui-ci, je ne suis pas chimiste, mais devrait faire un chapeau supplémentaire qui augmente les gaz à effet de serre, bien entendu.

Et puis le deuxième point, c'est sur l'estimation que vous faites du bénéfice en CO₂. Et cette estimation ne nous semble pas suffisamment expliquée de votre part dans le sens où si votre production d'hydrogène va faire bénéficier à la France, à l'Europe, à l'international, à une diminution du CO₂, cela ne nous apporte pas de certitude sur la diminution du CO₂ localement lié à la production des usines elles-mêmes. Et c'est là où le bât blesse, c'est que vous apportez une solution à l'échelon national, encore une fois européen ou international. Mais il n'y a aucune certitude que vous apportiez une solution pour diminuer le CO₂ localement. On a déjà évoqué, il n'y a pas très longtemps ou dans une autre réunion, le fait que si vous n'avez pas de débouchés avec les industriels, vous achèterez des certificats. Et donc ces certificats, ça ne concerne absolument pas la diminution du CO₂ local. Puisqu'on achète des certificats quand même, comme en matière d'électricité pour l'énergie verte à n'importe qui en France, en Europe ou à l'international. Voilà, je vous remercie. »

Séverine Dumont : « Merci. »

Sébastien Mathios : « Oui, Romuald. Sur les graphes, je vous l'ai dit en introduction, je n'ai parlé là que des quantités émises à l'atmosphère au départ de Fos-sur-Mer. Et donc la slide centrale qui montre beaucoup de bleu nous dit qu'année après année, depuis 2007 jusqu'à ces jours 2021, les quantités émises dans l'atmosphère de Fos-sur-Mer sont majoritairement pour les oxydes d'azote en lien avec l'activité maritime. On le voit clairement à l'œil nu, bleu ciel. On voit aussi la part industrielle, qu'elle soit jaune plus rouge, qui est la deuxième source. Et ce qu'on n'arrive pas à voir à l'écran, là, c'est la part liée au trafic routier. Mais elle existe. Bien sûr qu'il y a des véhicules, 50 000 véhicules jour ici sur telle route, 30 000 ici et ainsi de suite, mais elle n'est même pas perceptible à l'œil nu. Mais si tu rentres sur mon application Cigale, tu auras accès vraiment à la quantité émise d'oxyde d'azote, de poussières et tout ça, en lien avec la route ; elle y est là-dedans, la donnée.

Tu mentionnais juste un deuxième aspect sur... Tu aimerais que l'État fixe des seuils en cumul, mais c'est le cas. Sur les polluants que tu respirez, qu'on respire à Fos-sur-Mer, à Port-Saint-Louis-du-Rhône et ce que je mesure dans les stations de mesure de Fos-sur-Mer... »

(Bruits dans la salle)

Sébastien Mathios : « Si Port-Saint-Louis, on sait, puisqu'on a mesuré pendant des années les années des oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, les métaux HAP. Pour dire que quand à Port-Saint-Louis-du-Rhône, nous mesurons 20 microgrammes par mètre cube, c'est la contribution de la route, de l'industrie, du navire, des avions qui passent au-dessus de nos

têtes effectivement, du volcan je ne sais quoi qui nous ramène aussi des oxydes d'azote, des particules, du soufre.

Quand je mesure en un lieu, c'est toute source confondue et les seuils de référence de ces niveaux sont les mêmes que partout ailleurs. C'est la santé qui les guide. Il ne faut pas dépasser plus de 50 microgrammes sur ce que je mesure.

Je profite, Monsieur Dalcol, les stations de surveillance, il n'y a pas que deux stations à Fos-sur-Mer, on en a plus que ça. Alors bien sûr, c'est difficile que d'aller les regarder. On a quatre matériels aux abords d'ArcelorMittal qui mesurent du CO, de l'H₂S et de l'ammoniaque. Et donc on a cinq lieux à Fos-sur-Mer qui mesurent de l'H₂S en permanence et je n'ai jamais vu jusqu'à présent de niveau d'H₂S augmenter dans l'atmosphère lorsque des avions passent au-dessus de nos têtes. Par contre, quand un raffineur vient à redémarrer et qu'il ne maîtrise pas bien son process, ça c'est réglé, il y a beaucoup d'H₂S qui peuvent survenir en instantané. »

(Bruits dans la salle)

Sébastien Mathios : « Mais retomber, c'est une chose. Après, est ce que ça retombe suffisamment concentré pour que nous l'observions ? C'en est une autre. »

Séverine Dumont : « Il y avait d'autres questions. On n'avait pas fini de répondre. Allez-y monsieur Gérard. »

Frédéric Gérard : « Pour revenir sur le point de l'oxygène. Comme je l'ai dit tout à l'heure, en l'état, en effet, on prévoit de rejeter l'oxygène dans l'atmosphère, mais on cherche réellement à valoriser au maximum cet oxygène.

Alors moi je n'ai pas connaissance de l'impact gaz à effet de serre de l'oxygène. Je parle du dioxygène, parce qu'il y a l'ozone qui est constitué de trois atomes d'oxygène, qui lui pour le coup est un gaz à effet de serre, avec un impact également en termes de santé publique, mais qui est vraiment une molécule bien différente du dioxyde d'oxygène que l'on produira. Donc j'irai vérifier. Mais autant l'ozone oui, c'est un gaz à effet de serre avec impact sanitaire, mais qui n'est pas issu de notre process.

Et après sur l'impact CO₂ au niveau local, nous, on travaille à une alimentation en dioxyde de carbone locale avec notamment les foyers d'émission au niveau local pour avoir une diminution au niveau local de nos émissions et privilégier ce type de solutions pour pouvoir diminuer directement les émissions dans la zone très clairement. »

Séverine Dumont : « Une personne qui n'est pas encore intervenue effectivement. »

Olivier Beuret : « Bonsoir Olivier Beuret ALNP. Je vous questionne par rapport à l'hydrogène qui est, on va dire, une molécule d'avenir dans l'idéal en substitution au carbone tout simplement faire H₂O à la place du CO₂.

Dans vos explications, j'ai compris que vous alliez utiliser uniquement le CO₂ industriel. Je voulais voir s'il y avait une limite dans le temps à utiliser le CO₂ et pouvoir bénéficier de cette norme qui est la réduction des gaz à effet de serre ? Ou est-ce que dans le temps il y a un moment où il va y avoir un peu une deadline dans laquelle la réglementation va évoluer ? Ça, c'est ma première question.

La deuxième, est-ce qu'on sous-entend qu'on n'utilisera jamais de biomasse, c'est-à-dire qu'on est uniquement sur le CO₂ fatal ? »

François Guillermet : « Alors Monsieur, vous avez posé une question, je pense que vous connaissez déjà la réponse. Effectivement, on a déjà mentionné ce sujet la semaine dernière. Donc il y a une limite qui est mise dans la réglementation européenne, c'est 2041 où on a, en fait, l'utilisation du CO₂ industriel n'est plus qualifiable pour la production de carburant RFNBO. C'est un peu technique, mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas utiliser du CO₂ industriel après 2041. En fait, tout dépend de l'alimentation des installations industrielles sur lesquelles pourrait être capté le CO₂. C'est un peu technique, mais c'est comme ça. Donc voilà, c'est l'état de la réglementation européenne, donc c'est captation du CO₂ industriel jusqu'en 2041. Ensuite, à partir de 2041, l'obligation c'est d'utiliser du CO₂ biogénique. Ce CO₂ biogénique peut être capté sur des installations industrielles pour peu que ces installations industrielles utilisent des carburants par exemple du type déchets ou biogaz pour faire fonctionner leurs installations. »

Séverine Dumont : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur les retombées atmosphériques ? Donc il y a une main. Monsieur, et bien essayez ! Allez-y. »

Intervenant non-identifié : « Merci. Moi je suis un simple habitant de Port-Saint-Louis-du-Rhône et j'ai cru comprendre, mais vous me démentirez sans doute, que cette installation sera classée Seveso. Et donc est-ce que vous pourriez nous éclairer sur l'impact, éventuellement sur les plans de prévention des risques majeurs ? Et dans la mesure où il me semble que cette installation est la plus occidentale de celles qui nous impactent aujourd'hui, en termes Seveso, est-ce qu'on peut avoir un éclairage là-dessus ? »

Séverine Dumont : « Oui, c'est l'objet de notre dernière table ronde. Donc je pense qu'on va passer à la dernière étape de la réunion.
Ah il y avait une autre question, pardon, monsieur le Maire, excusez-moi, je n'avais pas vu. »

René Raimondi : « Moi, ça va être très rapide et qui va appeler une réponse très rapide. Puisque j'ai l'occasion d'avoir l'ARS, en 30 ans, je ne l'ai pas vu souvent... Il va y avoir un afflux de population. On sait qu'effectivement le secteur hospitalier dans notre territoire où l'offre, puisque vous avez parlé d'offre de santé, a diminué. Est-ce que vous travaillez d'ores et déjà sur un plan d'agrandissement, d'élargissement de l'offre hospitalière et en particulier de l'hôpital de Martigues qui, en ce moment souffre beaucoup ? La réponse, c'est juste oui ou non ? Est-ce que vous étudiez ou pas ? »

Séverine Dumont : « Merci. »

Maria Criado : « Oui, je ne suis pas la mieux placée pour en parler. Moi je fais partie du service santé environnement. Mais si j'ai bien compris, effectivement c'est pris en compte. D'ores et déjà, il y a des réunions déjà en préfecture... »

(Bruits dans la salle)

René Raimondi : « Nous les élus qui avons écrit au préfet, et on est nombreux, le maire de Martigues, le maire de Port-de-Bouc, on aimerait bien, s'il y a des réunions, qu'on puisse y participer. »

Séverine Dumont : « C'est entendu. Du coup, on va passer à la deuxième table ronde sur la sécurité industrielle. Donc merci monsieur, merci madame d'être intervenus.

Et donc je vais appeler monsieur Jean-Philippe Peloux et le commandant Demarle à rejoindre la tribune.

Je vais laisser la parole tout de suite à Frédéric Gérard. Pouvez-vous nous expliquer les risques identifiés à ce stade, ainsi que les mesures mises en place pour les maîtriser ? Et je vous mets tout de suite la slide. Voilà, c'est à vous. »

Frédéric Gérard : « Je vais essayer de revenir sur les différents risques identifiés et apporter quelques éléments de réponse à la question qui a été soulevée.

Notre projet va en effet être classé en tant qu'installation ICP, c'est-à-dire qu'elle va être soumise à autorisation, une autorisation qui sera instruite par la DREAL et nous serons en effet classés Seveso seuil haut.

Pourquoi ce seuil haut, c'est du fait des inventaires, c'est-à-dire des quantités d'hydrogène et de méthanol qui sont présentes directement sur le site et du fait des quantités qui seront soit stockées, soit présentes dans les installations, nous allons être classés Seveso seuil haut.

Alors, nous, notre vision vis à vis de cette classification Seveso seuil haut, c'est que c'est surtout des obligations en termes de mise en place de procédures de travail, de contrôle, d'inspection qui seront mises en place par la DREAL et de rapports que nous devons faire à la DREAL, qui sont des éléments de sécurité supplémentaires par rapport à notre activité sur le site. Parce que ce sont certes des contraintes, mais des contraintes qui vont dans l'intérêt de tous puisqu'elles améliorent le niveau de sécurité de notre site. Voilà donc pour le cadre global et je vais aller assez rapidement puisque monsieur Peloux y reviendra un peu plus tard. Donc très concrètement, si on passe sur le slide suivant, le processus est un des éléments clés de notre autorisation environnementale en matière de sécurité. Ça va être l'étude de danger. Cette étude de danger va d'abord viser à identifier les différents risques et ensuite à prévenir au maximum les risques, et sur notre site, et les éventuels impacts à l'extérieur de notre site. De sorte que l'on puisse mettre en place des mesures adéquates pour encadrer et limiter au maximum ces risques.

La méthodologie est définie réglementairement et là encore, je vais aller assez rapidement puisque monsieur Peloux va y revenir. Les différentes étapes, donc : identifier les sources de risques, on définit ensuite des scénarios d'accident, on envisage, sur la base de retours d'expérience sur d'autres sites à travers le monde d'incidents qui se sont produits, et on les envisage sur notre site pour évaluer quel pourrait être le scénario.

Sur la base de ces scénarios, on fait des modélisations avec des outils de modélisation dédiés pour évaluer quels sont les impacts associés et ensuite on va définir et décrire ce qu'on appelle des MMR dans le jargon réglementaire, des mesures de maîtrise des risques, qui sont à mettre en place et qui vont permettre de diminuer soit les effets, soit la probabilité d'occurrence, c'est-à-dire que ces scénarios aient une probabilité extrêmement faible de se réaliser.

Donc ça, ce sont pour les différentes étapes pour les produits et sur le slide suivant, les produits que l'on aura sur notre site. Les principaux dangers et risques sont associés aux deux molécules que l'on va utiliser sur notre site. L'hydrogène pour lequel on a un niveau d'inflammable extrêmement élevé et donc qui va être la source principale de risque associé à cette molécule. Et pour le méthanol, certes il y a une inflammabilité, mais la problématique va

plutôt se porter sur l'aspect toxicité puisqu'on a une molécule qui peut être toxique soit par inhalation, soit par contact cutané, soit par ingestion.

Alors j'apporte tout de même un bémol sur ce point de toxicité. C'est une molécule qui est très rapidement biodégradable dans l'eau et c'est une molécule qui n'a pas un mécanisme de bio-accumulation, à la différence par exemple du mercure et autres métaux lourds, qu'on retrouve d'abord en petite quantité au bas de la chaîne alimentaire et qui se concentre, c'est-à-dire qu'on retrouve en plus grosse quantité dans notre assiette. Là, on n'a pas du tout cet effet de toxicité avec la molécule de méthanol.

Enfin, le dernier point que je voudrais souligner, c'est que ces deux molécules sont d'ores et déjà utilisées au sein de la plateforme industrielle du GPMM, avec des niveaux de sécurité très satisfaisants. Et donc on ne sera qu'un site supplémentaire qui produit ces molécules sur la plateforme industrielle.

En matière de mesure des maîtrises des risques, aujourd'hui, je ne peux pas vous présenter les résultats de cette étude de danger. C'est une pièce constitutive de l'étude d'impact qui fera partie de la demande d'autorisation. Par contre, cette étude de danger sera mise à la disposition du public également dans le cadre de l'enquête publique. Je vous donne donc rendez-vous à horizon six mois, un an dans le cadre de cette instruction avec l'enquête publique. Elle sera mise à disposition et vous aurez tous les éléments plus détaillés.

Pour autant, je peux déjà un peu vous décrire les différentes mesures qui seront mises en place pour maîtriser au maximum ces risques. Tout d'abord, on a travaillé sur l'implantation du site en respectant des distances de sécurité et en appliquant des bonnes pratiques industrielles. On va travailler également sur la conception de l'installation en mettant en place des systèmes de vanne de décharge pour éviter des mécanismes de surpression pour les zones de stockage des bacs de rétention, par exemple pour le méthanol. On va travailler également sur l'organisation de notre personnel avec des formations, des procédures d'exploitation et de maintenance. On l'a évoqué tout à l'heure, mais clairement, la maintenance est un enjeu également de sécurité. Et enfin, on va travailler sur les aspects interventionnels avec, en cas de défaillance, quels dispositifs de mise en sécurité. Et là, on évoquera peut-être un peu plus précisément ce sujet avec les représentants du SDIS.

Voilà, j'ai essayé d'être rapide pour laisser la parole aux autres intervenants. »

Séverine Dumont : « Très bien, merci, merci beaucoup.

Du coup, je vous laisse la parole, monsieur Peloux. Est-ce que vous pouvez nous expliquer le rôle de la DREAL en matière de sécurité industrielle ? Et puis peut-être nous préciser comment vous travaillez avec les maîtres d'ouvrage qui s'installent sur la zone ? »

Jean-Philippe Peloux : « Bonjour Jean-Philippe Peloux, je suis de la DREAL PACA au niveau de l'unité départementale des Bouches du Rhône et je suis en charge plus particulièrement du pôle Seveso, qui suit les établissements Seveso, seuil haut du département.

Donc je vais compléter la présentation par quelques aspects sur la réglementation ICPE et sur les Seveso, avec la particularité des Seveso puisqu'on risque d'avoir un nouvel établissement Seveso seuil bas / seuil haut, ça sera à confirmer dans les semaines et les mois à venir. Et puis un focus sur la procédure d'autorisation et le suivi de la vie de l'établissement, s'il est bien entendu autorisé, sur ces aspects prévention des nuisances et des risques.

Juste un petit rappel sur le fait que la réglementation ICPE, elle est ancienne, elle a plus de deux siècles et elle évolue de façon permanente et évolue beaucoup ces dernières années avec toutes les évolutions techniques mais aussi tout le cadre réglementaire, international, national, voire local en matière de prévention des risques et d'amélioration globale sur le sujet environnement.

Il y a quelques grands principes que je voudrais rappeler au niveau des ICPE. C'est tout d'abord le fait que l'autorisation que va donner le préfet, s'il donne au bout de la procédure

l'autorisation, elle a pour but de garantir un droit à l'exploitant, mais avec des obligations pour prévenir donc les nuisances, les pollutions, les risques. Cette autorisation, si elle est délivrée donc, elle est assortie d'obligations, des prescriptions au travers d'un arrêté préfectoral d'autorisation qui, dès lors, vont être mises en œuvre par l'exploitant, vont être respectées et la DREAL, donc mon service, va assurer le rôle de police administrative pour vérifier que cet arrêté préfectoral et ces prescriptions sont bien respectés.

Dernier point de principe, on a trois régimes, donc on a un principe de proportionnalité avec trois régimes : déclaration, enregistrement, autorisation (donc le projet H2V sera dans la dernière catégorie). Ce régime sera accolé à une nomenclature de niveau national qui définit, en fonction de seuils d'activité ou de quantité de substances, si on relève de l'un de ces trois régimes ou si on n'est pas du tout une installation classée pour la protection de l'environnement. Ce principe de proportionnalité est très important par la suite.

Alors, les intérêts protégés par le code de l'environnement, ils sont extrêmement nombreux et c'est l'ensemble de ces intérêts qui vont être vérifiés dans le cadre de la procédure d'autorisation. Et c'est également le but des différentes prescriptions que le préfet va émettre dans son arrêté préfectoral d'autorisation pour protéger l'ensemble des intérêts qui sont visés par le code de l'environnement, que j'ai récapitulé sur cette slide. Ça va donc de la salubrité, la santé publique à la protection de la biodiversité ou encore la commodité du voisinage, par exemple tout ce qui bruit, vibrations, etc.

Un site Seveso. Vous avez déjà eu quelques éléments essentiels qui permettent de dire ce que c'est. Globalement, c'est des sites industriels qui stockent ou qui produisent des substances qui peuvent être dangereuses, soit pour l'homme, soit pour l'environnement. Ces substances sont désignées dans une directive européenne qui porte le même nom. Du coup, c'est la directive Seveso. Alors, c'est une réglementation qui commence à remonter, ses origines sont déjà assez lointaines puisque la première directive Seveso, c'est 1982. Aujourd'hui, donc c'est une réglementation qui est vraiment très encadrée et qui vise à identifier et à prévenir les risques d'accident majeur, donc dans le but bien entendu de limiter l'impact en cas d'occurrence.

Comment on classe un site Seveso ? Tout simplement par rapport à des seuils qui sont définis dans la directive, qui ont été repris dans la réglementation nationale. Et donc soit on dépasse directement pour une substance donnée, le seuil, soit éventuellement par la règle de cumul, c'est-à-dire qu'on peut avoir différentes substances qui sont présentes, qui présentent les mêmes inconvénients ou les mêmes risques, et à ce moment-là, on va regarder les quantités globales. C'est vraiment la règle de cumul.

Alors juste un exemple, ce n'est peut-être pas le bon, j'aurais dû prendre l'hydrogène, mais je vous donnerai les seuils de l'hydrogène aussi. Le chlore, par exemple, pourra être soumis à autorisation dès lors que vous avez plus de 500 kilos dans votre établissement industriel, vous êtes soumis à autorisation au titre des des ICPE. Si vous dépassez dix tonnes, vous êtes Seveso seuil bas, si vous dépassez 25 tonnes, vous êtes Seveso seuil haut. L'hydrogène, on est à 50 tonnes pour être Seveso seuil haut et Seveso seuil bas, je crois que c'est 10 tonnes de mémoire. Donc vous voyez que les seuils, c'est un petit peu plus élevé que le chlore. Pareil pour le méthanol, on a des seuils. Pour être Seveso seuil haut, il faut plus de 5 000 tonnes sur le site. Mais bien entendu il faut regarder la règle des cumuls et là c'est sûrement par application de la règle de cumul que le site H2V pourra être classé de par la présence d'hydrogène et de méthanol.

Alors la directive Seveso, simplement, elle fait référence à un accident qui s'est passé en 1976 en Italie et la ville de Seveso était voisine d'un établissement industriel qui a laissé s'échapper un nuage de produits toxiques d'herbicides, qui s'est propagé dans les alentours, qui a contaminé les alentours. Et suite à cet événement-là, donc première directive 1982 et puis des évolutions de la directive Seveso 2 en 1992 et la directive Seveso 3 en 2015.

Qui donne l'autorisation d'exploiter un site Seveso ? Donc vous l'avez compris, un site Seveso, c'est une ICPE soumise à autorisation, mais avec un statut particulier de par cette présence

plus importante de substances dangereuses soit pour l'homme, soit pour l'environnement. C'est le préfet de toutes façons. Donc il y a un dossier de demande d'autorisation. L'entreprise H2V en a parlé pendant toute la soirée. Ce dossier de demande d'autorisation, il contient un certain nombre de pièces telles que l'étude d'impact et l'étude de danger. C'est vraiment les deux piliers du dossier. Ce sont des dossiers lourds. Lorsque vous viendrez à l'enquête publique, si vous souhaitez consulter le dossier, vous verrez que c'est plusieurs classeurs, c'est volumineux. Il y a un nombre d'études important. L'étude de danger, elle-même, fera sûrement plusieurs classeurs parce que c'est un travail très exhaustif, laborieux. Heureusement, il y a des résumés non-techniques, il y a des synthèses qui permettent d'aller à l'essentiel. Mais voilà, c'est des dossiers lourds qui passent par une consultation des services qui sont concernés. Ça va être le SDIS, par exemple, qui va être consulté, l'ARS, la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer), etc. Certains organismes aussi, en fonction des sujets et de ce qui est porté dans le dossier demande d'autorisation. Il y a un avis de la mission régionale de l'Autorité environnementale. Donc c'est un avis indépendant, c'est un service indépendant du préfet qui va donner un avis sur la qualité de l'étude d'impact. Alors là, on est sur le volet études de danger sur cet atelier, mais voilà, il y a ce volet important au niveau de cet avis qui va permettre au public, lorsqu'on sera en phase d'enquête publique, d'avoir une idée sur la qualité finalement de l'étude d'impact et de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux.

Ensuite, il y a l'enquête publique avec l'avis des collectivités territoriales concernées. Donc là, en l'occurrence, je pense que dans le périmètre, on devrait avoir Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône et peut-être Arles, là je pense que les trois kilomètres doivent aller aussi sur le territoire d'Arles.

En fin de procédure, on a un avis de la Commission Départementale sur les Risques Sanitaires et Technologiques. Et à l'issue de toutes ces consultations, le préfet peut autoriser ou pas. Et s'il prend une décision d'autoriser, ça va être via un arrêté préfectoral, donc avec des dispositions techniques, organisationnelles que devra respecter l'exploitant pour prévenir l'ensemble des enjeux qu'on a regardé tout à l'heure et qui sont cités par le Code de l'environnement dans son article rattaché.

Quel critère du coût pour autoriser un nouveau Seveso ? Le projet va devoir démontrer que 1) il est conforme aux MTD (meilleures techniques disponibles). Tout à l'heure, vous en avez parlé, Ces meilleures techniques disponibles, elles sont définies au niveau européen pour tout un tas de domaines d'activités : la sidérurgie, le raffinage, la chimie, etc. Il y a des documents de référence sectoriels et puis il y a des documents de référence qui sont plus transverses. Dans le dossier de demande d'autorisation, l'industriel devra se positionner par rapport à l'ensemble de ces meilleures techniques disponibles et devra montrer qu'effectivement, il les respecte. On en a parlé tout à l'heure.

Le projet devra bien sûr démontrer qu'il est conforme à la réglementation, réglementations nationales, européennes, et qu'il est compatible avec son environnement et avec les usages existants. Les usages, c'est vraiment les usages de toutes natures. Ça va être l'utilisation finalement des terrains autour et des différents milieux, que ce soit l'eau, que ce soit l'air. On parlait tout à l'heure de salariés, notamment dans le cadre de l'étude des risques sanitaires. Effectivement, dans le dossier de demande d'autorisation, dans la partie étude d'impact, il y aura le volet études risques sanitaires et ce sera un des usages qui doit être regardé en termes de compatibilité. Est-ce que les salariés autour de H2V seront bien protégés et sont bien considérés comme avec un risque non significatif par rapport à cette nouvelle activité ?

Deuxième aspect. Deuxième critère pour autoriser cet établissement, ça va être sa capacité à maîtriser les pollutions, les nuisances ainsi que les risques, donc sur les intérêts de l'article en question. Et donc ça, ça va être, finalement, et l'étude d'impact et l'étude de danger qui vont permettre de faire cette démonstration-là. Et la plupart des engagements pris par l'industriel pourront être repris dans l'arrêté d'autorisation. Mais sachez que finalement, tout ce qui est écrit dans le dossier de demande d'autorisation, que ce soit l'étude d'impact ou l'étude de

danger, deviendra opposable. Ça fera partie du référentiel que contrôlera la DREAL lorsqu'il y aura des contrôles sur l'établissement. Tout ce qui a été prévu au départ dans l'étude d'impact a force réglementaire finalement.

Dernier point, c'est plus le cœur de notre atelier ou de notre table ronde. En termes de risques sur les personnes, l'étude de danger devra montrer que ce risque résiduel, après avoir mis en place toutes les mesures de maîtrise des risques, c'est-à-dire les barrières de sécurité qui s'opposent à l'occurrence d'un phénomène dangereux ou d'un accident majeur, et bien, ce risque résiduel, il va être classé dans une matrice. Donc tout ça est très formalisé, on a des textes qui définissent vraiment toute la méthodologie pour l'étude de danger : comment on calcule la gravité des conséquences sur les personnes, comment on calcule les probabilités, etc. Et je vous ai juste mis à quoi ressemble la matrice au final. Tous les scénarios dangereux qui vont être étudiés dans l'étude de danger devront se trouver dans les cases vertes, voire quelques-uns dans les cases orange, mais aucun dans les cases rouges. Tant qu'on aura des cases orange, l'industriel devra démontrer qu'il ne peut pas faire mieux. Si on est dans des cases vertes, globalement, on considérera qu'il a réduit le risque à un niveau acceptable et donc là aussi, l'étude de danger, elle, elle sera vraiment opposable. Tout ce qui est écrit dans l'étude de danger devra être mis en place par l'industriel à défaut, mais il pourra être soumis à une procédure de mise en demeure administrative, voire aussi de police judiciaire s'il le faut.

Que doivent faire les sites Seveso par rapport aux autres installations classées ? Ils ont plus d'obligations. Ils doivent déjà recenser de façon périodique tous les produits dangereux qui sont présents sur le site. Ils doivent ensuite mettre en place une politique de prévention des accidents majeurs. Ils doivent mettre en place un système de gestion de la sécurité ; ça, c'est vraiment un volet important, je vais y revenir très, très rapidement.

Leur étude de danger, il la faut lorsqu'ils font le dossier de demande d'autorisation, mais ensuite, ils doivent la réviser tous les cinq ans. Ils la réexaminent tous les cinq ans. Ils doivent disposer d'un plan d'opérations internes, c'est un plan de secours qui vise à réduire les conséquences d'un accident sur le site et limiter les effets et éviter qu'ils aillent à l'extérieur de l'établissement. Ce plan de secours doit être révisé tous les trois ans, il doit être testé tous les ans. Donc en général, ces tests se font avec le SDIS.

Et puis, dernier point, ils doivent mettre à disposition du public un certain nombre d'informations sur la nature des dangers, notamment pour que les populations riveraines sachent à quels dangers elles sont exposées.

L'État intervient à plusieurs niveaux et dans la procédure d'autorisation et dans la vie des sites Seveso. Globalement, on considère en France que la prévention des risques et des pollutions repose sur quatre piliers. Le premier pilier, c'est la réduction du risque à la source. On parlait tout à l'heure de réduction sur les chaudières, chaudières électriques notamment, pourquoi pas dès le départ ? C'est la même chose en termes de risque. On va pousser l'industriel au niveau de son étude de danger à réduire le risque au maximum et avoir un risque résiduel le plus faible possible. Deuxième pilier de la maîtrise des risques, c'est la maîtrise d'urbanisation. Autour des sites Seveso, on peut mettre en place des PPRT, des plans particuliers de risques technologiques et ce sera ma dernière slide sur le PPRT de Fos-sur-Mer Ouest. On peut mettre aussi en place des servitudes d'utilité publique. Il y en a sur quelques sites Seveso, les sites Seveso les plus récents en fait, sur ELENGY Cavaou, par exemple, ou l'entrepôt GCA qui est sur la zone Distri Port à Port-Saint-Louis. Troisième pilier la prévention des risques, la maîtrise des risques, ce sont les plans de secours. On a parlé tout à l'heure de l'obligation pour l'industriel d'avoir un POI (plan d'opérations internes). Mais il y a la même obligation, côté État, de mettre en place un PPI (plan particulier d'intervention) autour des Seveso, qui est en fait un plan de secours qui permet d'anticiper au mieux la réponse opérationnelle en cas d'événements majeurs pour la réponse opérationnelle extérieure à l'établissement. Donc, c'est vraiment toute l'organisation des secours, à la fois pour maîtriser l'événement, mais aussi pour gérer les conséquences, notamment s'il y a des blessés, etc. Dernier pilier, c'est l'information des populations. Typiquement, ce soir, on est dans ce cadre-là. Plus on informe les

populations autour des établissements Seveso et plus ils auront la capacité à adapter les bonnes postures en cas d'événements et à se protéger.

Qui contrôle les sites Seveso ? Vous l'avez compris, c'est donc la DREAL. Ce sont des inspecteurs de l'environnement qui sont assermentés, placés sous l'autorité des préfets de département pour le volet police administrative, mais aussi des procureurs, pour l'aspect police pénal. C'est-à-dire que lorsqu'on a une pollution sur un site industriel, lorsqu'on a un accident, et bien très rapidement, il va y avoir une enquête qui est menée en général par les forces de l'ordre, par la police, voire par les services techniques telle que la DREAL et qui peuvent conduire à une action en justice contre le représentant de l'industriel.

Notre action de contrôle, elle se fait au travers d'inspections sur le terrain qui peuvent être programmées ou inopinées ou circonstanciées. Également des contrôles inopinés sur les rejets. Vous en parliez un petit peu sur vos slides. On fait des contrôles inopinés, alors pas directement nous ; on mandate des laboratoires qui vont aller vérifier les émissions atmosphériques, les émissions aqueuses ou les émissions sur les tours aéroréfrigérantes par exemple, et également des contrôles sur pièces, notamment tout ce qui est auto-surveillance. Les Seveso seuil haut, enfin les Seveso de façon générale, il y en a beaucoup dans le département. Je vous ai mis une carte actualisée. Actuellement, on a 43 Seveso seuil haut sur le département des Bouches du Rhône, 24 Seveso seuil bas également. Et vous voyez qu'ils sont majoritairement concentrés sur la zone de Fos-sur-Mer – Port-Saint-Louis, il y en a une grosse partie également sur la zone de Martigues avec toute la plateforme de Lavéra. Le pôle pétrochimique de Berre, c'est une zone importante en concentration de Seveso, et puis après on a de façon un peu plus diffuse sur tout l'Ouest du département, que ce soit au bord de l'étang de Berre ou sur le reste du territoire. Mais enfin une majorité bien entendu, sur le Golfe de Fos et plus particulièrement sur la commune de Fos-sur-Mer, comme on le voit sur le petit encart à droite.

Je crois que c'est la dernière slide, la voici.

Le site H2V va s'intégrer dans le plan de prévention des risques technologiques de Fos-sur-Mer Ouest. Donc c'est un plan qui a été approuvé le 6 avril dernier, qui fixe des contraintes en termes d'urbanisme pour maîtriser l'urbanisation autour de quatre établissements Seveso seuil haut. Alors on les devine bizarrement, c'est tout ce qui est en gris. Donc c'est Kem One, Lyondell, Air Liquide au Tonkin, et Elengy Tonkin. Autour de ces quatre établissements Seveso seuil haut, il a été mis en place ce plan de prévention des risques technologiques, qui définit des contraintes fortes en termes d'urbanisation, avec des impossibilités et également des possibilités. H2V sera dans une zone où le projet normalement est compatible avec ce PPRT. Par contre, vous avez compris que la présence d'hydrogène et de méthanol notamment, va générer des risques. L'objectif du dossier de demande d'autorisation de l'étude de danger, ça va être de démontrer que le projet n'augmente pas les risques sur les enjeux existants.

Voilà et bien entendu un point qui est majeur, le projet doit être compatible avec ce règlement d'urbanisme qui fixe des règles, notamment en termes de construction pour un projet neuf. Et donc il y aura la prise en compte des effets générés par les autres établissements autour, notamment Lyondell et Kem One qui sont les plus proches pour protéger les salariés vis-à-vis des risques des établissements Seveso existants. »

Séverine Dumont : « Merci beaucoup pour cette présentation très claire.

Du coup, Monsieur Demarle, est ce que vous pouvez nous expliquer quel rôle vous jouez, vous les sapeurs-pompiers, auprès des maîtres d'ouvrage et notamment les maîtres d'ouvrage qui produisent de l'hydrogène bas carbone ? »

Lilian Demarle : « Oui, déjà merci pour votre invitation. Donc je vais présenter un petit peu le service départemental d'incendie et de secours. Donc moi je suis le commandant Julien

Demarle et je suis le chef du groupement des risques industriels puisque dans SDIS, on a la chance d'avoir un groupement spécifique sur le risque industriel.

Le SDIS 13, c'est quoi ? C'est 64 centres de secours d'intervention, c'est 7500 agents, que ce soit des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des personnels administratifs, c'est 500 pompiers de garde par jour, plus l'été d'ailleurs puisque c'est 500 en plus pendant la saison feux de forêt et ça représente environ 140 000 interventions par an, soit environ 450 par jour, ce qui fait une intervention toutes les trois minutes.

Alors les missions du SDIS 13, c'est d'assurer la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement. Donc j'insiste un peu sur la priorité puisque bien évidemment les personnes, pour nous, sont prioritaires. Le nombre d'interventions liées au secours à personne, ça représente 85 % de nos interventions. Et sur des dossiers comme celui d'H2V ou tout autre site industriel, quand on parle des personnes, c'est aussi bien la population, les riverains, mais c'est également les salariés de l'exploitation et bien évidemment aussi nous, nos personnels à nous. Donc on assure la protection de ces trois catégories de personnes.

Alors pour revenir sur la question que vous m'avez posée, quel est le rôle des sapeurs-pompiers en matière de sécurité ? Donc on intervient à différents niveaux, au niveau de la sécurité industrielle, en amont d'abord, au niveau de la prévention ; nous avons de nombreux échanges, que ce soit avec l'industriel, avec la DREAL bien évidemment, mais également, j'ai entendu que dans la salle, il y avait le GPMM qui était représenté. Donc nous échangeons pour voir comment on peut travailler en concertation, pour que, s'il y a un incendie ou un sinistre, les conditions d'intervention soient améliorées.

Les sapeurs-pompiers, on intervient surtout sur l'accessibilité des engins, l'accessibilité des secours ainsi que la défense externe contre l'incendie, donc c'est tout ce qui est des incendies avec les réseaux d'eau, les poteaux incendie, avec une bonne répartition sur le site, un nombre conséquent, un débit et une pression suffisante par rapport aux surfaces, etc.

Donc tout ça, c'est travaillé et on fait bien sûr une analyse du risque ; on se base sur l'étude de danger dont parlait Mr Peloux, bien évidemment, mais après on a une analyse propre à notre expérience que l'on essaie de mettre en avant. Donc ça c'est des échanges qui se font en amont, encore une fois avec l'industriel et la DREAL, avec les différents partenaires.

Mais ça ne s'arrête pas là une fois que l'établissement est en service, on travaille encore avec l'industriel, notamment sur des visites de secteur, pour que nos personnels connaissent le site pour pouvoir intervenir facilement, connaissent le site mais connaissent également les personnels qui travaillent sur la sécurité. On crée des plans d'intervention, ce qu'on appelle nous des plans établissements répertoriés qui sont faits pour les principaux sites à risques. Donc comme je disais, on fait des visites de secteur, on fait des visites de site, des visites inopinées aussi avec la DREAL et on participe à des exercices POI. Donc on simule des sinistres sur les différents sites et on intervient, que ce soit au niveau du PC exploitant, que sur le terrain et sur ce type d'établissement. Il y a un exercice obligatoire qui doit être effectué tous les ans.

Et également, malheureusement, on intervient aussi, donc c'est la troisième phase où on intervient, c'est en cas de sinistre. On intervient auprès de l'industriel. Alors tout dépend un petit peu de la culture et de l'organisation de l'établissement, il y a des structures qui ont un service de sécurité interne, qui sont très structurées au niveau intervention. Donc là on intervient en tant qu'officier de liaison. Donc, c'est un officier qui va au PC exploitant, qui est en contact direct avec le directeur des opérations internes pour voir s'ils ont besoin de moyens complémentaires, de moyens spécialisés. Et là, on est entre guillemets à leur disposition. Et puis il y a des sites plus petits où on prend directement le commandement des opérations de secours, et là on intervient, je dirais en premier lieu sur le sinistre. »

Séverine Dumont : « Très bien. Merci beaucoup. Merci pour vos différentes interventions. On va désormais laisser la parole au public. Y a-t-il des questions, Monsieur Dalcol ? »

Gilbert Dalcol : « Oui, bonjour, Gilbert Dalcol, MCTB. La première question est pour H2V, au chef de projet. Est-ce que vous avez prévu des pompiers au sein de votre entreprise ou une entraide avec d'autres industriels ? Ça, c'est le premier point.

Monsieur Peloux, vous avez parlé en cas de sinistre, vous savez que nos routes sont saturées. On a eu déjà des problèmes il y a quelques années en arrière, où les pompiers sont arrivés à 12 h lorsqu'on avait déclenché un PPI. Est-ce que la DREAL tient compte de cela ? Vu que les industries vont se faire avant les routes.

Un autre point aussi. C'est une entreprise qui est vraiment dangereuse puisque vous avez dit que vous stockez en gros 50 tonnes de produits. Donc si j'ai bonne mémoire, 20 tonnes de méthanol et 30 tonnes d'hydrogène. Donc vous avez une grosse quantité de bombe hydrogène chez vous. Est-ce que la DREAL va faire davantage d'opérations inopinées sur ce site ? Où est ce que vous allez faire comme une raffinerie, les interventions nécessaires quoi ? Est-ce que vous allez faire plus d'intervention sur ces industries de ce type, très dangereuses ? »

Séverine Dumont : « Merci. Donc trois questions. Une première sur la présence des pompiers dans la future usine, une deuxième question sur la saturation des routes... »

François Guillermet : « Sur la première question, on n'envisage pas d'avoir de services de pompiers en propriété. Donc plutôt la deuxième modalité qui a été évoquée par Monsieur le Commandant.

Sur le sujet des quantités, je pense que ce qu'on a essayé d'expliquer, c'est de bien décorrélérer deux choses. C'est la quantité qui crée finalement l'inventaire Seveso et puis le sujet du risque. Alors évidemment, ces deux sujets sont liés. Néanmoins, ce n'est pas une causalité directe, ce qui est ressorti, en tout cas ce que j'ai retenu, c'est que c'est un ensemble de mesures qui sont mises en œuvre à la fois sur la partie préparatoire et puis ensuite en opérations sur les contrôles, etc. Donc il ne faut pas dire qu'il y a tant de quantité, donc ça veut dire que le danger est deux fois plus... Ce n'est pas proportionnel comme ça.

Sur les chiffres, donc pour les préciser, dans le dossier, ce qui est indiqué c'est 20 tonnes de stockage d'hydrogène et 500 tonnes de méthanol, ce qui induirait finalement le classement en Seveso seuil haut, comme l'a indiqué Monsieur Peloux par cumul des seuils. Sachant que, en fait, sur chacun des seuils, on ne dépasse pas le classement Seveso uniquement sur chacune des catégories, mais ce serait plutôt le cumul qui nous ferait en fait passer en Seveso seuil haut. »

Séverine Dumont : « Merci Monsieur Peloux, sur la saturation des routes. »

Jean-Philippe Peloux : « Sur l'aspect route, je n'interviendrai que sur le volet risques accidentels. Effectivement, pour l'instant on n'a pas de dossier, vous l'avez compris, on n'a pas d'événement, enfin on n'a pas d'étude de danger donc on ne connaît pas les zones d'effet futur. On verra lorsqu'on aura ces données-là.

On peut imaginer que, bien entendu, l'industriel va essayer de maîtriser au maximum ces risques pour avoir des effets qui soient le plus contenu possible et ne génèrent pas non plus d'effet domino à l'extérieur. Dans le cadre de la procédure, on demandera l'avis aux pompiers également sur l'étude de danger et sur les conditions d'accès pour pouvoir intervenir si effectivement il y avait besoin d'intervenir sur ce site.

Oui, sur la dernière question, on va suivre ce site comme un site Seveso seuil haut, avec de nombreuses inspections effectuées chaque année, avec des inspections inopinées, on essaie de le faire un peu sur tous les sites, y compris, ce que disait mon collègue du SDIS, avec des exercices inopinés, y compris parfois en dehors des heures classiques, pour voir quelle est l'organisation mise en place, est-ce que les astreintes fonctionnent, est-ce que les gens sont capables de se rendre sur site, etc. Voilà.

Après c'est certain que l'hydrogène est une substance qui inquiète un petit peu, par son potentiel inflammable, son côté réactif, très réactif avec une très faible énergie. Bon, on connaît l'hydrogène, on a de l'hydrogène sur beaucoup de sites, on a des unités qui fabriquent de l'hydrogène sur les différentes raffineries. Donc c'est quand même un risque qui existe déjà sur le département sur lequel il y a de nombreux standards. Donc il y a une inquiétude sur les risques équivalente par rapport à n'importe quel autre Seveso seuil haut où on peut avoir des substances plus inquiétantes telles que le chlore, l'ammoniac, etc. Donc il y aura une vigilance, je dirais de même nature de la part de la DREAL sur cet établissement, bien entendu, et encore plus au départ. On sait que lorsque les établissements démarrent, il y a parfois des surprises sur les procédés. Il y a besoin de beaucoup plus d'attention sur les premiers temps. Et donc on sera là effectivement pour s'assurer que l'industriel respecte tous ses engagements pour maîtriser les risques. »

Séverine Dumont : « Merci. Allez-y, monsieur Meunier. »

Romuald Meunier : « Merci. Sur le volet des risques industriels, vous nous avez montré une carte qui montre bien que le risque industriel de H2V est circonscrit à l'intérieur du périmètre du PPRT Fos ouest. Très bien. Mais on a trois projets à examiner en même temps. Est-ce que les trois projets seront circonscrits à l'intérieur du même périmètre ? Ou est-ce que l'un d'eux risque d'augmenter celui-ci ? Merci. »

Jean-Philippe Peloux : « Ce que j'ai montré, c'est juste la position approximative de l'établissement H2V dans le PPRT, mais je n'ai pas du tout indiqué de distants effets puisque je ne les connais pas aujourd'hui. H2V y a travaillé, a déjà des idées sur ce que ça peut donner, mais voilà, aujourd'hui on n'a pas ces éléments-là, donc je n'ai pas du tout parlé de la situation. C'est sûrement l'objectif d'H2V de toute façon, par la matrice de compatibilité que vous avez vue, dès lors que les distants effets vont sortir, H2V va se trouver avec une difficulté de montrer que le risque est compatible. On va être sûrement dans des cases rouges. Donc il y a nécessité pour H2V d'essayer de réduire au maximum ces distants effets. Mais aujourd'hui on n'en sait rien, il faut attendre le dossier pour avoir un peu plus d'éléments.

Et alors par rapport aux autres projets, c'est pareil. Aujourd'hui on n'a pas d'idée des zones d'effet de Carbon, de GravitHy. On est de toute façon dans la même démarche. Dès lors que les zones d'effet sortiront potentiellement, les établissements vont se retrouver avec des matrices des risques incompatibles. Donc le projet ne pourra pas être autorisé si on a des phénomènes dangereux qui sont dans les zones rouges de toute façon. »

Romuald Meunier : « Merci. Vous avez précisé quelque chose que je n'avais pas remarqué, c'est donc que votre slide présentait uniquement l'emplacement du site à l'intérieur du périmètre du PPRT... Ce que je voulais vous demander m'est sorti de l'esprit et je vous prie de m'excuser, j'y reviendrai peut-être dans une minute. »

Séverine Dumont : « Une autre question peut-être. »

Olivier Beuret : « Rebonsoir. Je voulais vous questionner sur votre retour d'expérience. Pour nous, c'est une nouvelle installation. On n'en connaît pas aujourd'hui. Est-ce qu'il existe des tailles comparables d'installations comme celles que vous proposez ?

Et j'avais deux questions aussi par rapport à la sécurité. Je relisais les écrits d'un institut néerlandais et puis l'Agence européenne pour la sécurité maritime, je me posais la question sur l'effet vieillissement, étant donné que l'hydrogène est quand même une molécule difficile à maîtriser. Est-ce qu'il y a un effet vieillissement sur les installations ou pas ? Et vu que les électrolyseurs, on ne les connaît pas non plus, est-ce qu'il y a un danger avec les membranes ou pas ? C'est-à-dire est ce qu'il peut avoir un effet domino ou pas ? Merci. »

Frédéric Gérard : « En termes de retour d'expérience des centrales de production d'hydrogène, il y a quand même un retour d'expérience assez conséquent sur ce type d'installation. Alors peut-être pas dans le détail, aussi conséquente en termes de capacité que celle aujourd'hui, mais la technologie telle qu'on le prévoit aujourd'hui, notamment de l'alcalin, comme on le mettait dans le dossier de concertation, qui n'est actuellement pas arrêté mais privilégié, est une solution qui a vraiment une cinquantaine d'années de retour d'expérience à ce sujet.

Pour ce qui est de la partie méthanol, en termes de site méthanol, j'ai envie de dire que d'un point de vue quantitatif par rapport aux sites actuels de production de méthanol qui sont basés sur de l'utilisation de méthane, on est un ordre de grandeur en-dessous, on est beaucoup plus petit par rapport à ce qui se fait actuellement. Et il faut savoir que nous sur le méthanol, ce n'est pas tant sur la partie réacteur, l'association entre le CO₂ et l'hydrogène qui aurait un risque, c'est principalement sur les quantités stockées. Et là, nous on est sur des quantités sur site, un inventaire sur site qui est nettement plus faible par rapport à ce qui se fait actuellement en termes de production de méthanol à partir de méthane au niveau mondial.

Pour autant, il y a quand même eu des événements et autres que l'on intègre, comme je le disais tout à l'heure, quand on va définir nos scénarios, les retours d'expérience sur des incidents qui sont intervenus sur tel ou tel autre site et qu'on intègre, nous, dans notre analyse de risque au travers de la définition des scénarios de danger éventuel.

Et en termes de vieillissement. Alors moi, le vieillissement, on le connaît surtout au niveau des électrolyseurs, en termes de diminution de l'efficacité énergétique des électrolyseurs, qui fait que le matériel, au bout d'une dizaine d'années, doit être justement remplacé pour s'assurer qu'on a un niveau d'efficacité qui reste acceptable et revenir au niveau d'efficacité initial dans la production d'hydrogène. »

Séverine Dumont : « Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? »

Romuald Meunier : « Merci. Ça m'est revenu. Il me semble me souvenir que pour Elengy, producteur d'énergie, le risque technologique devait être circonscrit à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement. Mes souvenirs sont loin parce que ça date de 2004. Est-ce que c'est le cas aujourd'hui pour les nouveaux sites ? En tout cas, comme celui-ci producteur d'énergie ? »

Séverine Dumont : « Monsieur Peloux peut-être »

Jean-Philippe Peloux : « Il n'y a pas d'obligation stricte à ce que le risque soit contenu dans le périmètre de l'établissement. Il n'y a pas de loi particulière, de texte qui dit telle doit être la situation. C'est vraiment la matrice de compatibilité, la conclusion de l'étude danger qui va nous dire si le risque est acceptable ou pas. En fait, ce qu'il faut voir, c'est qu'il y a des critères notamment pour définir la gravité, on va regarder quelle est l'occupation humaine potentielle sur les zones impactées. Si on a une route, on va avoir un nombre de personnes au mètre linéaire ou au kilomètre linéaire. Sur des terrains vagues, on va avoir une densité d'occupation, sur des terrains d'autres nature, on va avoir une autre densité. Et à partir de là, on va regarder finalement les zones d'effet : quelles zones elles touchent, quels secteurs elles touchent ces zones d'effet. Et on va regarder la gravité associée. Potentiellement, on peut avoir une personne, deux personnes, dix personnes. On est toujours dans une approche majorante, bien entendu. Globalement, dès lors qu'on a des effets létaux qui touchent des zones où on peut avoir une occupation permanente, où on peut avoir des gens présents, on va se retrouver avec des phénomènes dangereux qui ne sont pas acceptables. On va de suite se retrouver dans des zones rouges de la matrice.

Je ne connais pas exactement tout ce qu'on a aujourd'hui autour de H2V, et puis il faut vraiment attendre de voir les cercles d'effets, les effets létaux, les effets significatifs, c'est-à-dire les effets de blessure et voir qu'est-ce que ça touche, si ça sort des limites de site et est-ce que c'est compatible ou pas, où se situer dans la matrice ? Il y a deux entrées dans la matrice, il y a les probabilités et il y a la gravité. Donc si on regarde les deux et on regarde où ça se trouve, c'est vraiment ça qui va nous dire si le risque final est acceptable ou pas. Mais le plus simple, c'est que ça ne sorte pas. Et pour que ça ne sorte pas, il faut mettre en place des barrières de sécurité, les fameuses MMR, les mesures de maîtrise des risques, qui permettent de réduire les quantités, notamment en cas de fuite. L'objectif, c'est d'intervenir au plus vite, de détecter au plus vite et de limiter la fuite dans la mesure du possible. »

Séverine Dumont : « Merci. Et s'il y a d'autres questions ? Monsieur, allez-y. »

Gilbert Dalcol : « Je m'adresse encore à la DREAL, monsieur Jean-Philippe Peloux, vu qu'il y a trois nouvelles industries, vous avez parlé au conditionnel, qui viendront se greffer, est-ce que la DREAL et AtmoSud, je réitère ma question, vous allez mettre davantage de stations de captage pour l'environnement, la protection des hommes ? Ça, c'est une question. Et la seconde question. Si le projet est accepté par la préfecture, et si demain vous avez une communauté qui vient se greffer tels des gens du voyage, qui s'installent un mois, deux mois, trois mois, qui les fera évacuer ? »

Séverine Dumont : « Monsieur Peloux peut-être sur la première question ? »

Jean-Philippe Peloux : « Oui, au moins sur la première question.

C'est difficile de dire oui ou non au départ comme ça. De toute façon, si le dossier montre qu'il y a la nécessité de mieux surveiller l'environnement par rapport aux émissions potentielles, l'imposition, elle sera faite aux industriels concernés : à H2V, à Carbon, à GravitHy. Mais voilà, on ne va pas l'imposer à AtmoSud. AtmoSud pourra peut-être proposer une surveillance dans le cadre de son rôle dans ses missions d'intérêt général. Mais nous, on va imposer la surveillance aux industriels.

À ce stade, c'est difficile de vous dire, puisque vous avez vu que les présentations qu'on a eues ne donnent peu de chiffres sur les émissions futures. De ce qu'on a vu aujourd'hui sur les émissions d'H2V, je ne crois pas qu'elles soient de nature à imposer une surveillance, que

ce soit sur l'oxygène, on va voir, parce qu'on a quand même parlé de certains gaz. Alors pour la partie méthanol, il y a quand même quelques gaz potentiellement qui seraient émis. Ça sera en fonction des quantités, la nature des molécules qu'on pourrait décider qu'il a besoin d'une surveillance environnementale particulière. Ça veut dire des stations et des dispositifs pour mesurer la qualité de l'air autour des établissements, autour de l'établissement H2V. On verra dans le cadre de l'autorisation. Mais à ce stade, c'est impossible de vous dire. »

Séverine Dumont : « Merci. Sur la deuxième question, la potentielle installation des gens du voyage sur le site, est ce que vous voulez répondre ? »

(Bruits dans la salle)

Séverine Dumont : « Alors je vous propose de clore la réunion ou si vous avez d'autres questions ou remarques. Et bien je laisse tout de suite la parole à Messieurs les garants pour conclure cette réunion. »

Vincent Delcroix : « Oui, merci. Donc c'était une belle et bonne réunion. On a appris des tas de choses extrêmement intéressantes. Le public a pu s'exprimer, on a épuisé toutes les questions. Je pense que le maître d'ouvrage et les personnes qui sont venues en tribune ont été suffisamment claires et suffisamment complètes dans leurs explications suite aux questions qu'on pouvait poser. Toutes les questions à l'exception d'une, mais je pense que cette question ne nécessitait pas vraiment de réponse dans le cadre en tout cas de cette concertation, ont trouvé une réponse et c'est très bien et je vous souhaite à tous une très bonne soirée. »

Séverine Dumont : « Donc prochaine réunion thématique, c'est sur l'électricité, c'est le 7 décembre en présence de RTE. Voilà, merci à tous pour votre présence et bonne soirée. »